



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

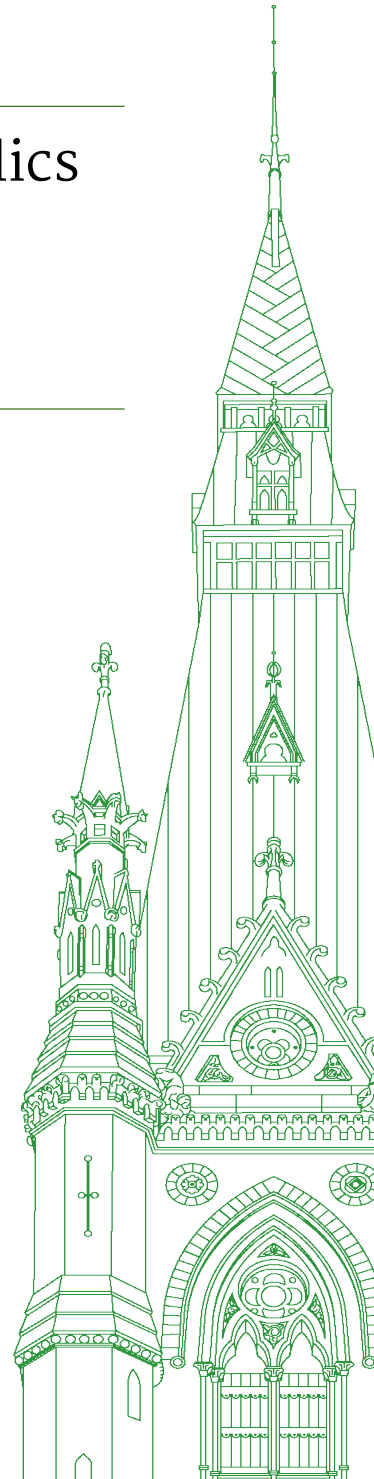
Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le lundi 9 mars 2026

Président : John Williamson



Comité permanent des comptes publics

Le lundi 9 mars 2026

• (1105)

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 26^e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom. Oh, il n'y a personne sur Zoom.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(3)g du Règlement, le Comité reprend l'examen des Comptes publics du Canada 2024 et des Comptes publics du Canada 2025, qui ont été renvoyés au Comité le mardi 17 décembre 2024 et le vendredi 7 novembre 2025.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Madame la présidente, avec tout le respect que je dois aux témoins, j'aimerais déposer une motion avant qu'ils commencent leur témoignage.

[Français]

Ma motion concerne un sujet qui touche l'Agence du revenu du Canada et qui est très outrageant. Des gens sont fâchés et outrés de voir ce que l'Agence du revenu du Canada fait actuellement à la Ville de Laval. Par conséquent, je propose:

Que, à la lumière d'un reportage récent indiquant que l'Agence du revenu du Canada exige que la Ville de Laval verse un paiement d'environ 1 million de dollars à l'ancien maire Gilles Vaillancourt afin qu'il puisse acquitter des impôts sur des fonds auparavant détournés de la municipalité et qui ont par la suite été remboursés, le Comité invite le ministre du Revenu national ainsi que des représentants de l'Agence du revenu du Canada et le maire de Laval à comparaître devant le Comité pendant au moins deux heures, à la première occasion, afin d'expliquer le processus décisionnel de l'Agence dans cette affaire et de clarifier la position du gouvernement libéral quant au fait d'exiger qu'une municipalité transfère des dollars des contribuables à un ancien élu reconnu coupable dans le but de régler une dette fiscale liée à des produits de la criminalité.

Madame la présidente, comme je vous le disais, beaucoup de questions se posent quant à cette situation, qui a été dévoilée ce matin par Thomas Gerbet, de Radio-Canada. Il faut aller au fond des choses. La meilleure façon d'éclaircir la situation est de permettre au ministre de venir au Comité pour témoigner, et au maire de Laval d'expliquer sa position.

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Merci. Nous devons l'avoir par écrit, dans les deux langues.

Du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, nous accueillons M. Paul Halucha, qui est sous-ministre; Mme Michelle Baron, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur de la gestion ministérielle; M. Matt de Vlieger, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique et de l'intégration.

Comme il n'y a pas de déclaration préliminaire, nous passons maintenant aux séries de questions.

Le premier tour est de six minutes, et nous avons Mme Lewis.

Bonjour et bienvenue.

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Partout au pays, les municipalités sont encouragées à approuver de nouveaux projets de logements, mais bon nombre de ces collectivités n'ont tout simplement pas les infrastructures nécessaires pour soutenir la construction de logements. Par exemple, dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, une circonscription rurale, il y a un projet de développement dans une ville appelée Port Dover. Le projet est au point mort en raison du manque d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour soutenir les logements approuvés.

Fait-on un suivi, à l'échelle du pays, du nombre de logements qui ont été approuvés, mais qui ne peuvent pas être construits en raison d'infrastructures insuffisantes pour l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées ou l'électricité?

Paul Halucha (sous-ministre, Logement, Infrastructures et Collectivités, ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités): Je n'ai pas le chiffre exact sous la main, mais je dirais qu'il est élevé. Nous savons certainement qu'il s'agit d'un problème majeur cerné par les municipalités.

C'est pour cette raison que nous mettons en œuvre le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, qui a pour seul objectif d'accroître la capacité des infrastructures de l'eau afin de permettre la réalisation de projets immobiliers. Il y a deux volets, notamment le volet de prestation directe, qui permet la construction de 190 000 unités. Cela contribue à accroître la capacité.

Leslyn Lewis: Merci beaucoup de cette réponse honnête.

Dans les circonscriptions comme la mienne, il est évident que le gouvernement fédéral encourage les municipalités et approuve des projets de logement même si les infrastructures de soutien sont insuffisantes. Cela entraîne beaucoup de frictions dans la communauté. Il y a les promoteurs qui veulent construire, et ceux qui disent: « Eh bien, nous n'avons même pas assez d'infrastructures pour les logements existants ». Même si le gouvernement annonce l'approbation de projets de construction de logements, la construction ne peut pas débiter, car les infrastructures de soutien n'existent pas.

N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral n'a actuellement aucun programme coordonné? Malgré tous les programmes que vous avez annoncés, nous n'avons aucun moyen de coordonner les autorisations de construction de logements avec les besoins en infrastructures à l'échelle nationale ou de les intégrer dans le processus.

Paul Halucha: Évidemment, l'approbation des projets de logements relève des municipalités. Ce sont elles qui délivrent les permis.

Je dirais que nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités pour cerner leurs besoins en matière d'infrastructures de logement. C'est en grande partie ce que nous avons fait dans le cadre de ces programmes. En général, les municipalités ne délivrent pas de permis de construction de nouveaux logements sans avoir la certitude que les infrastructures nécessaires seront en place. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, nous avons porté une attention particulière aux projets d'aménagement envisagés par ces municipalités. Il y a un dialogue important.

C'est principalement le ministère qui assure cette coordination, d'abord avec la SCHL, et maintenant avec Maisons Canada également.

• (1110)

Leslyn Lewis: Vous avez dit qu'il existe quelque chose. Comment s'appelle ce programme coordonné, et comment offre-t-il aux municipalités l'assurance que ces annonces de financement aboutiront réellement à des mises en chantier?

Paul Halucha: Je n'ai pas de programme spécifique à citer en exemple. Nous sommes le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada. Cela fait partie du mandat du ministère. Nous avons un responsable des politiques en matière de logement, et le gouvernement a regroupé le logement et l'infrastructure précisément pour les raisons que vous avez mentionnées.

C'est notre travail quotidien. Au ministère, ces activités ne sont pas l'affaire d'une seule section.

Leslyn Lewis: Passons à une autre question importante qui préoccupe beaucoup les gens: l'abordabilité du logement.

Le coût moyen du logement au Canada a augmenté de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie, et pour beaucoup de Canadiens des générations Z et Y, le rêve de devenir propriétaire d'une maison semble de plus en plus hors de portée. Comment le gouvernement actuel compte-t-il faire en sorte que le rêve d'accéder à la propriété demeure atteignable pour la prochaine génération, surtout dans un contexte où les mises en chantier et l'offre sont si faibles, principalement en raison du financement des infrastructures? Comment le gouvernement s'attend-il à ce que ce rêve se concrétise?

Paul Halucha: Je tiens d'abord à reconnaître que vous avez tout à fait raison. Il est de plus en plus difficile, surtout pour les jeunes

Canadiens, de faire une mise de fonds. Nous avons constaté une augmentation du nombre de semaines pendant lesquelles les gens doivent épargner pour faire leur mise de fonds. Je suis tout à fait d'accord avec votre évaluation et votre diagnostic. Je pense qu'il s'agit d'un des principaux facteurs qui ont incité le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités à investir.

Il est important de reconnaître qu'il y a une responsabilité partagée entre les différents ordres de gouvernement. Les provinces ont fait des investissements, tout comme les municipalités, et le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements dans le cadre du récent plan national du logement qui a été lancé avec Maisons Canada, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, qui remonte à une décennie, et grâce à diverses initiatives stratégiques, notamment les allègements fiscaux ciblés, la TPS...

Leslyn Lewis: Concernant ces initiatives stratégiques, selon les estimations du ministère, combien d'unités seront construites grâce à ces investissements dans les infrastructures? Selon vos estimations, combien de logements seront créés grâce à ces politiques?

Paul Halucha: Parlez-vous en particulier des investissements en infrastructures?

Leslyn Lewis: Oui.

Paul Halucha: Comme je l'ai mentionné, nous avons le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. Selon nos estimations, on parle de plus de 191 000 unités potentielles, uniquement pour les projets du volet de prestation directe, soit environ 65 projets.

La majeure partie du financement a été versée aux provinces. Ce sont donc les provinces qui choisissent les projets. À mesure que nous examinerons et approuverons les projets, nous connaîtrons le nombre de logements supplémentaires qui pourraient être construits.

Leslyn Lewis: Il n'y a pas un nombre prédéterminé de logements.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci à nos invités d'aujourd'hui.

En guise de contexte, je suis une ancienne conseillère municipale. L'an dernier à la même époque, je siégeais à un conseil municipal. Donc, lorsqu'il s'agit de logement, j'apporte une perspective assez particulière.

Je vais poursuivre dans la même veine que Mme Lewis, qui a posé d'excellentes questions au sujet des infrastructures.

J'aimerais d'abord répondre à certaines critiques à l'égard de Maisons Canada, en particulier la critique selon laquelle cela ne fait qu'alourdir la bureaucratie et que ce travail peut être fait par l'intermédiaire de programmes existants. Dans ce contexte, le terme « bureaucratie » a une connotation négative. Certains affirment que d'autres programmes existants pourraient servir de catalyseur pour la construction de logements.

Je reconnais que le rythme de construction de logements prévu par le gouvernement est sans précédent. Je veux vous donner l'occasion de nous dire ce que vous répondez aux critiques de ce genre, à savoir que Maisons Canada est au mieux redondant ou carrément inutile et, au pire, nuisible ou source de gaspillage.

• (1115)

Paul Halucha: Les problèmes que vous soulevez surgissent chaque fois que l'on ajoute une nouvelle fonction.

Lorsque le mandat de créer Maisons Canada nous a été confié, nous avons examiné très attentivement ce que d'autres organismes faisaient et ne faisaient pas, ainsi que les critiques à leur égard. D'un côté, il y avait les demandes des intervenants, des municipalités et des promoteurs de partout au pays et ce qui, selon eux, faisait défaut dans leurs interactions avec le gouvernement du Canada. La priorité était de régler ces problèmes et, par définition, nous avons commencé par les choses qui ne se faisaient pas ou qui étaient perçues comme problématiques. De l'autre côté, je dirais, évidemment, que bon nombre des organismes existants n'étaient pas perçus très positivement. On considère notamment que la SCHL et la Société immobilière du Canada ne sont pas vraiment en mesure de composer avec la réalité actuelle.

Le nouvel organisme découle de l'examen de ces deux côtés. Il a pour objectif — et je pense qu'il commence à le faire — de concrétiser le potentiel en matière de logement et d'atteindre les résultats escomptés de manière plus efficace et à plus grande échelle, comparativement aux deux autres organismes. Comme je l'ai dit, ce n'est pas une critique à l'égard des acteurs qui étaient là.

Donc, c'est tout nouveau, et cela vient combler une lacune de façon importante. Je serai ravi d'en parler si cela peut vous être utile.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

Je vais revenir au point de vue municipal. Des municipalités comme la mienne, Milton et Halton Hills, ont consacré des années à planifier en fonction de la croissance de leur population. Maintenant, on me demande ce que fait le fédéral à cet égard. Parlant de croissance planifiée, quel est le rôle le plus important que peut jouer Maisons Canada par rapport aux infrastructures d'eau et des eaux usées, notamment, pour que cela se traduise par la mise en chantier de logements sur le terrain?

Paul Halucha: Maisons Canada ne fournira pas de fonds d'infrastructure aux collectivités. Ce sera le rôle du ministère. C'est l'un des avantages de la proximité entre Maisons Canada et LICC, qui est chargé des dépenses d'infrastructure au nom du gouvernement. Cela nous permet d'obtenir des renseignements sur les marchés, concernant les endroits où l'on investit, ce qui a une incidence sur le genre de projets d'infrastructure que nous menons. Il s'agit d'une véritable synergie qui se concrétisera au cours des prochaines années.

Kristina Tesser Derksen: C'est formidable.

J'ai une question précise au sujet des municipalités à deux niveaux. Ici, dans la région, certains terrains appartiennent à une administration régionale. Un des conseillers régionaux m'a demandé comment ces terrains seraient pris en compte dans la contribution de la région. En général, les terrains peuvent représenter jusqu'au tiers de la valeur totale d'un projet.

Comment les terrains appartenant à l'administration régionale sont-ils pris en compte dans la proposition de valeur? Seront-ils considérés comme une contribution régionale au projet, ou seront-

ils comptabilisés dans la contribution financière de la région à un projet?

Paul Halucha: Il n'y a pas de règle absolue à cet égard. Vous faites allusion à la manière dont la politique d'investissement de Maisons Canada est établie. Elle est conçue pour permettre la prise de décisions précises au sujet de transactions précises.

Cela permettrait de prendre en compte les biens immobiliers provenant d'une administration régionale ou municipale lorsque Maisons Canada examine le niveau des investissements en capital, de l'affectation de capitaux requis. L'organisme a été conçu pour offrir beaucoup de souplesse, tant pour les instruments à sa disposition que pour la prise des décisions d'investissement et les facteurs pris en compte.

Cela a une incidence à l'échelle aussi. Par exemple, si un gouvernement régional disait qu'il compte investir 100 millions de dollars — j'invente des chiffres —, qu'il a également des terrains évalués à 100 millions de dollars, et qu'il examine la possibilité de réduire les impôts fonciers et les droits d'aménagement, Maisons Canada pourrait dire: « Tout compte fait, la valeur de cette contribution est de x , et voici ce que nous apporterons à la table. »

Je pense qu'il est important de souligner que cela peut se faire beaucoup plus tôt dans le processus comparativement à ce que la SCHL pouvait faire auparavant, par exemple. Souvent, comme vous le savez, accorder un financement rapidement, avec un montant assuré, offre beaucoup de certitude pour les transactions. Cela attire d'autres capitaux et offre une certitude quant à la planification. Voilà la vision qui oriente la manière dont Maisons Canada structure ses investissements et, comme vous l'avez souligné, la façon dont la valeur des biens immobiliers et les nouveaux projets immobiliers ont été envisagés.

• (1120)

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, la parole est à vous pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, madame la présidente.

D'abord, je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Halucha, la question du logement est évidemment hautement préoccupante pour bon nombre de Québécois et de Canadiens. En 2024, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ou SCHL, a financé des projets à hauteur de 1,3 milliard de dollars, mais 1,4 milliard de dollars n'ont pas été employés. En 2025, encore une fois, la SCHL avait été autorisée à dépenser 2,1 milliards de dollars, mais elle en a dépensé seulement 1,3 milliard. On peut donc dire qu'il y a un manque à gagner de l'ordre de 2 milliards de dollars sur 2 ans.

Comment justifiez-vous ça?

[Traduction]

Paul Halucha: Pouvez-vous donner plus de détails sur les programmes dont vous parlez? Parlez-vous seulement des fonds inutilisés en général?

[Français]

Sébastien Lemire: Ma question porte sur la dichotomie entre le budget adopté que vous pouvez dépenser et l'argent qui est réellement dépensé. Je pose cette question, parce que nous constatons, vis-à-vis des gens sur le terrain, que des délais de réponse entraînent notamment des coûts et des retards additionnels pour les promoteurs, mais aussi que toute la pression se retrouve sur les épaules d'un organisme à but non lucratif. Un projet approuvé par la SCHL en 2025 devait faire l'objet d'une approbation finale pour que les travaux débutent en avril ou en mai, mais l'approbation finale n'est jamais arrivée. En revanche, la lettre de la SCHL disant qu'elle va intervenir si les travaux ne sont pas commencés en juin est arrivée. Pourquoi les travaux ne commenceraient-ils pas avant juin? C'est parce que la SCHL n'a pas fourni les autorisations à temps.

Ainsi, pourquoi la SCHL prend-elle autant de temps à respecter les délais, et pourquoi ne dépense-t-elle pas l'ensemble de l'argent qu'elle peut dépenser pour des projets?

[Traduction]

Paul Halucha: Pour un cas précis comme celui-là, je ne peux pas vous donner de réponse aujourd'hui. Nous serons ravis de vous transmettre des réponses.

En général, s'il y a des fonds inutilisés, c'est parce que les projets ne sont pas terminés ou, dans le cas de notre ministère, parce que nous n'avons pas les reçus nécessaires pour payer. Habituellement, c'est ce qui explique les fonds inutilisés.

Je sais que la SCHL travaille fort pour dépenser les fonds chaque année, mais je ne suis pas au courant des cas où la SCHL n'aurait pas utilisé la totalité du financement.

[Français]

Sébastien Lemire: Il y a plusieurs exemples. Je peux en donner.

Paul Halucha: Je voudrais juste ajouter une chose importante.

[Traduction]

Les fonds sont réaffectés d'une année à l'autre. Il est possible qu'ils ne soient pas utilisés au cours d'une année donnée, mais ils sont généralement reportés aux dépenses de l'année suivante. C'est l'un des avantages de Maisons Canada par rapport à la SCHL.

La SCHL procède aux affectations de programmes sur une base annuelle. Si les fonds ne sont pas dépensés au cours de l'exercice parce que les ententes sont retardées — cela pourrait simplement être dû à des retards dans l'obtention des permis; il se passe beaucoup de choses au niveau municipal —, ils doivent être reportés à l'exercice suivant pour être dépensés.

C'est précisément pour cette raison que nous avons adopté le modèle de financement statutaire pour Maisons Canada. Cela lui permet de reporter des fonds d'une année à l'autre et d'éviter le genre de défaillances qui suscitent de nombreuses questions et semblent très dommageables et négatives, mais qui représentent souvent un coût de transaction lié à la manière dont le financement est établi dans les autorisations de programme.

[Français]

Sébastien Lemire: Un des problèmes par rapport à ça est que nous avons l'impression que les coûts reportés d'année en année sont aussi importants que ce qui est dépensé réellement. En parallèle, les problèmes demeurent.

Je veux quand même donner un exemple très concret, à savoir celui de la Maison d'hébergement l'Émeraude, une maison située à La Sarre pour les femmes victimes de violences conjugales. Sept maisons similaires ont eu des problèmes liés au versement de l'argent, mais aussi aux conditions ajoutées à la dernière minute par la SCHL, une fois que les lettres d'entente et d'approbation ont été envoyées. La SCHL ne tient pas compte de la réalité du Québec. On demande à des organismes à but non lucratif de payer un consultant pour analyser les travaux alors que la Régie du bâtiment du Québec les inspecte déjà. On continue de dédoubler les responsabilités parce que le Québec a un Code civil différent.

Pourquoi la SCHL n'adapte-t-elle pas ses programmes à la réalité québécoise? Est-ce que Maisons Canada va finalement en tenir compte ou, encore une fois, est-ce que le Québec va être pénalisé?

[Traduction]

Paul Halucha: En réponse à une autre question, j'ai mentionné que bon nombre des points dont nous discutons concernaient les défis liés au modèle d'affaires de la SCHL. L'un d'eux était le fait que les responsables du programme dictent ce que la SCHL doit faire en matière de reddition de comptes.

Pour répondre à votre dernière question, le programme Maisons Canada ne dispose pas de pouvoirs de la sorte. Il bénéficie d'une bien plus grande flexibilité, et les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu un accord constructif sur la façon dont Maisons Canada exercera ses activités au Québec. L'objectif est de créer une tribune où des questions comme celle-ci peuvent faire l'objet de discussions. Cela évite les chevauchements et, espérons-le, nous permettra de régler dès le départ certains des enjeux provinciaux liés à la loi M-30 qui peuvent parfois compliquer la mise en œuvre des programmes.

• (1125)

[Français]

Sébastien Lemire: Dans certains cas, des organismes à but non lucratif avaient obtenu un accord de financement de la Société d'habitation du Québec, ou SHQ, si elles obtenaient un accord de la SCHL avant une date précise. Or, la SCHL n'a pas répondu dans les délais et a même dépassé la date limite accordée par la SHQ, ce qui a empêché la réalisation de certains projets.

Un autre exemple est que la SCHL a des problèmes pour payer à temps les promoteurs. Les gens de la SCHL regardent l'argent qui dort dans leurs coffres.

Pourquoi la SCHL fait-elle patienter les organismes à but non lucratif, qui doivent alors payer des frais d'intérêt qui gonflent leurs factures et faire des demandes supplémentaires, au lieu d'être fiable et de répondre aux ententes? Pourquoi ces problèmes sont-ils récurrents à la SCHL?

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Veuillez fournir une réponse courte.

Paul Halucha: La réponse courte est que chaque fois qu'on examine un dossier, on constate qu'il y a des problèmes, souvent de part et d'autre. La SCHL est souvent tenue responsable de choses qui échappent à son contrôle, comme les structures de capital ou le niveau de risque pour un organisme à but non lucratif.

Il y a de nombreux facteurs à prendre en compte dans la mise en place d'une transaction. Il m'est très difficile de répondre à ce niveau. Des cas précis ont des réponses précises.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Nous allons maintenant passer à la deuxième série d'interventions de cinq minutes, en commençant avec Mme Kusie.

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci.

Monsieur Halucha, dans le volume III des comptes publics de 2025, sous la rubrique « Pertes de fonds et de biens publics », on révèle que votre ministère, plus précisément la SCHL, a subi une perte de 231 840 \$ dans un seul cas de demandes frauduleuses de subventions et de contributions. Connaissez-vous ce cas?

Paul Halucha: Je ne connais pas trop cette affaire, et je tiens à clarifier que la SCHL n'est pas mon ministère.

Stephanie Kusie: D'accord, donc vous ne sauriez pas si une partie de cet argent a été récupérée à la suite de cette demande frauduleuse.

Paul Halucha: Je ne le sais pas. Je serais ravi d'assurer un suivi auprès de la SCHL et, si cela est possible, de vous fournir cette réponse.

Stephanie Kusie: Votre ministère a-t-il été visé par l'examen complet des dépenses, ou ECD?

Paul Halucha: Oui, le ministère a été visé.

Stephanie Kusie: On a fait savoir que l'une des façons dont le gouvernement comptait respecter l'ECD consistait à réduire le recours aux services professionnels et les dépenses connexes. Votre ministère a-t-il reçu la directive de réduire les dépenses en matière de consultation?

Paul Halucha: Dans le cadre de l'examen des dépenses, ce n'est pas une directive précise que nous avons reçue.

Stephanie Kusie: Pourquoi le budget principal des dépenses propose-t-il une hausse de 62 millions de dollars en dépenses de consultation pour 2025-2026 à LICC?

Paul Halucha: Essentiellement, nous sommes un petit ministère. Une grande partie de nos dépenses sont temporaires, si bien que nous faisons appel à des consultants, surtout dans le domaine des technologies de l'information, pour éviter de nous engager à long terme en embauchant des employés que nous ne pouvons pas licencier ou que nous pouvons licencier à grands frais. C'est une façon de gérer l'incertitude. C'est ainsi que je décrirais la situation.

Stephanie Kusie: C'est une tendance que nous avons constamment observée sous le gouvernement libéral au cours des 11 dernières années. Il annonce qu'il dépensera moins d'argent pour les services de consultation, et ce n'est jamais le cas. Nous l'avons vu avec ArriveCAN, par exemple. Nous l'avons vu avec l'objectif du Conseil du Trésor de réduire les dépenses liées aux consultants, ce qui ne s'est pas concrétisé. Le premier ministre actuel a déclaré qu'il tentera de dépenser moins d'argent sur les services de consultants, et pourtant, on constate une augmentation de 62 millions de dollars.

Comment voulez-vous que les Canadiens croient que votre ministère réduira réellement les dépenses, comme le gouvernement l'a promis si, à la première occasion de dépenser, vous augmentez les montants consacrés aux services de consultation?

Paul Halucha: Nous réduisons les dépenses au ministère. Les économies s'élèveront à 2,9 milliards de dollars sur quatre ans.

Nous avons supprimé environ 190 postes à temps plein, ce qui correspond à de réelles réductions.

En ce qui concerne les fonds consacrés aux services de consultants, madame Baron, puis-je vous demander de nous en dire un peu plus?

Michelle Baron (sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur de la gestion ministérielle, ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités): Nous essayons de changer le ratio entre les employés et les consultants. En 2024-2025, le ratio était d'environ 50-50, et il est maintenant de 60-40 — 60 % d'employés et 40 % de consultants. Nous faisons appel à des consultants principalement dans les domaines de la recherche et des technologies de l'information.

• (1130)

Stephanie Kusie: Si la SCHL ne relève pas de vous, elle relève de qui?

Paul Halucha: Elle a une directrice générale et un conseil d'administration. Elle relève directement du ministre Robertson.

Stephanie Kusie: Il n'y a donc aucune communication entre la directrice de la SCHL et vous?

Paul Halucha: Nous communiquons. Nous...

Stephanie Kusie: D'accord, vous ne discutez pas du tout de ces pertes?

Paul Halucha: On ne m'a jamais signalé les pertes que vous avez relevées.

Stephanie Kusie: Cette organisation travaillerait-elle conjointement avec vous ou en parallèle avec vous, sans relever directement de vous?

Paul Halucha: C'est une société d'État, alors la SCHL est indépendante. Comme je l'ai mentionné, elle a son propre conseil d'administration et une directrice générale.

Stephanie Kusie: Vous rend-elle des comptes concernant ses finances? Avez-vous le même ministre?

Paul Halucha: Nous avons le même ministre, oui, tout à fait.

Stephanie Kusie: Comment le ministre coordonne-t-il vos activités?

Paul Halucha: Nous avons un groupe des affaires du portefeuille qui gère notamment les nominations et l'approbation des plans ministériels. Il assure la surveillance de la gouvernance opérationnelle au nom du gouvernement.

Sur le plan politique, nous communiquons assez régulièrement avec la SCHL à propos de ses programmes. Bien entendu, elle gère également un portefeuille commercial. Cela ne relève pas du tout de notre ministère; cela relève du ministère des Finances.

Je tiens à signaler qu'en ce qui concerne son portefeuille commercial, elle fait rapport au ministre des Finances. Elle fait rapport au ministre Robertson concernant ses programmes.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Monsieur Osborne, vous disposez de cinq minutes.

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): Merci.

Je veux revenir au programme Maisons Canada un moment.

Je comprends que le concept de Maisons Canada consiste à réduire les chevauchements et à servir de guichet unique, en mettant en relation tous les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones, les organismes communautaires, les promoteurs et les organismes à but non lucratif. Pouvez-vous expliquer comment cela fonctionne? Y a-t-il un registre? Comment le programme réduit-il les formalités administratives? Comment accèlerait-il la construction de logements?

Paul Halucha: Maisons Canada a un portail — je ne parlerais pas d'un registre — qui permet aux gens de soumettre des propositions de projet. Ces candidats sont des organismes à but non lucratif, des promoteurs, des municipalités et des gouvernements provinciaux. Ils présentent tous des propositions de projet pour lesquels ils demandent du financement. Ce qu'ils tentent de faire principalement, c'est de conclure des accords sur des portefeuilles au niveau provincial et avec les grandes municipalités.

Pour répondre plus précisément à votre question sur la manière dont le programme contribuera aux projets à l'avenir, je dirais que ce sera en prenant des décisions plus rapidement et en fournissant des capitaux plus tôt dans la création de ces portefeuilles. Il est en mesure d'intervenir et d'investir plus tôt, ce qui permet ensuite à d'autres capitaux d'être investis.

Tom Osborne: En ce qui concerne les provinces et les municipalités, pouvez-vous nous dire quels protocoles d'entente vous avez conclus à ce stade-ci et quelles en sont les conséquences pour les délais de construction et le nombre de logements?

Paul Halucha: Toute une série de protocoles d'entente et d'accords ont été conclus. Je peux vous en présenter quelques-uns. Six sites de construction directe, dont tout le monde a sans doute entendu parler, ont été annoncés en septembre. Un accord a été signé avec la ville d'Ottawa. Un protocole a été signé avec la Nouvelle-Écosse. Au Nunavut, un accord de principe a été annoncé en janvier. Nous sommes sur le point de conclure un accord de contribution avec ce territoire. Un protocole d'entente a été signé en janvier avec le Québec, et plus récemment avec la Colombie-Britannique.

D'autres provinces n'ont pas encore conclu de protocole d'entente, mais des discussions sont en cours. Le processus avance en quelque sorte dans tout le pays.

• (1135)

Tom Osborne: Je sais que nous venons d'annoncer du financement pour une installation de traitement des eaux usées à St. John's. L'un des goulots d'étranglement pour les projets de développement à grande échelle dans cette région était justement la capacité de traiter les eaux usées conformément aux normes.

Pouvez-vous nous expliquer comment Maisons Canada investira dans les infrastructures des municipalités? Comment ces investissements contribueront-ils à la croissance future? Certaines municipalités ou régions peuvent avoir besoin d'infrastructures pour pouvoir aller de l'avant avec des projets de développement.

Paul Halucha: Je tiens à préciser que Maisons Canada ne fera pas d'investissements directs dans les infrastructures. Ses fonds seront entièrement consacrés à l'augmentation du nombre de logements abordables au Canada et à la promotion de l'utilisation de méthodes de construction modernes. Ce n'est pas un projet d'infrastructure. Les travaux d'infrastructure seront réalisés par LICC en tant que ministère.

Comme je l'ai mentionné, le Fonds canadien pour les infrastructures est un investissement de 6 milliards de dollars dans les infra-

structures d'approvisionnement en eau. C'était principalement la catégorie d'actifs dans laquelle il investissait, en mettant l'accent sur la construction de logements en tant que condition préalable à cet investissement. Nous avons maintenant un nouveau fonds, le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, qui a été annoncé dans le dernier budget. Il poursuivra évidemment les investissements dans les infrastructures de logement.

Pour répondre à la question précédente, je dirais que l'un des avantages de regrouper Maisons Canada et le ministère dans le même portefeuille est la capacité d'échanger des renseignements sur les marchés. Je vais vous donner un exemple. L'un des sites de construction directe est à Arbo, à Toronto. Ce projet de développement n'a pas pu aller de l'avant pendant un long moment — tout le monde sait quel est le potentiel immobilier à Downsview, à Toronto — sans un investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Nous savions que nous voulions construire des logements et que Maisons Canada jouerait un rôle. Grâce à un protocole d'entente conclu en février et à une entente de contribution signée cet été, nous sommes parvenus à un accord avec la ville de Toronto pour partager les coûts d'un important projet d'infrastructure sur place pour débloquer ce projet de logement. Nous avons fait la même chose à Montréal et partout au pays.

Il faut faire correspondre les renseignements sur les marchés concernant les sites où les communautés veulent construire des logements avec le financement destiné aux infrastructures, puis faire en sorte que les fonds destinés au logement suivent. C'est la solution.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Aujourd'hui, les problèmes de logement au Québec sont criants, notamment parce que le fédéral fait des ententes, mais aussi parce que l'argent n'est jamais décaissé. Lorsqu'il l'est, ça prend plusieurs années.

On se souvient qu'en 2017, il y avait un fonds important. L'Ontario a eu son argent tout de suite, mais le Québec a dû attendre jusqu'en 2019 pour conclure une entente. Évidemment, l'explosion des coûts liée à la COVID a fait qu'on a construit beaucoup plus en Ontario qu'au Québec. L'entente sur le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement a été signée en janvier 2026, soit deux ans après la conclusion de l'entente. Dans le cadre du programme des Bâtiments communautaires verts et inclusifs, selon les comptes publics de 2025, le Québec n'a reçu que 5 millions de dollars sur les 109 millions de dollars du programme. Selon Radio-Canada, au 1^{er} janvier 2026, le Québec n'avait rien obtenu du Fonds pour le transport actif du Canada, tandis que l'Ontario avait obtenu 2 milliards de dollars, soit plus de la moitié des sommes engagées.

Ainsi, quand on parle des sommes à investir, pourquoi semble-t-il que les programmes sont conçus pour que l'argent soit rapidement versé en Ontario, mais que ce soit toujours compliqué au Québec? Est-ce que c'est une forme de discrimination envers le Québec?

Paul Halucha: Ce n'est absolument pas une forme de discrimination.

[Traduction]

Quand nous traitons avec les gouvernements provinciaux, les négociations se déroulent de manière indépendante. Nous nous efforçons de conclure des accords avec chaque province et territoire le plus rapidement possible. Je parlerai dans un instant de certains des investissements qui ont été réalisés dans le cadre du Fonds pour le transport en commun, mais en ce qui concerne le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, par exemple, nous avons conclu un accord avec le Québec il y a environ un mois. Ces négociations ont pris un certain temps. Les deux parties doivent être prêtes à entamer les négociations. Le Québec n'a pas été la dernière province à conclure un accord avec nous. Il en reste encore un à conclure.

En ce qui concerne le Québec et le Fonds pour le transport en commun du Canada, ou FTCC, je vais vous donner quelques chiffres. Il y a le Fonds pour le transport actif, dans le cadre duquel nous avons approuvé 92 projets pour un montant de 90 millions de dollars avec le Québec. Il y a un fonds pour le transport rapide, dans le cadre duquel nous avons approuvé 24 projets pour un montant de 13,4 millions de dollars. Dans le cadre du Fonds pour le transport en commun à zéro émission, nous avons approuvé 11 projets pour une valeur de 400 millions de dollars.

• (1140)

[Français]

Sébastien Lemire: Le problème est que les résultats ne sont pas là. Le Québec représente 23 % de la population. Il y a un manque à gagner et de l'inflation. Quand on niaise pendant deux ans, ça a des conséquences sur ce qu'on peut construire au Québec. Quand il y a les paiements des transferts, le Québec ne reçoit que 600 millions de dollars sur les 11 milliards de dollars dépensés. Encore une fois, le Québec est totalement perdant.

Mon temps est écoulé.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[Français]

Monsieur Deltell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gérard Deltell: Merci beaucoup, madame la présidente.

Mes chers collègues, bonjour.

Madame et messieurs les témoins, soyez les bienvenus à ce comité parlementaire. Je vous remercie beaucoup des services que vous rendez aux Canadiens.

Évidemment, l'habitation, le logement, le coût des maisons, ce n'est peut-être pas l'enjeu principal, mais pour des millions de Canadiens, c'est l'enjeu principal. Moi, j'ai pu acheter ma maison il y a 35 ans. Quand j'y pense, je me dis que je fais partie des privilégiés. Quand je me rends compte aussi que mes enfants ont pu acquérir leur propriété il y a une dizaine d'années, je me dis que nous sommes chanceux.

Cependant, je pense à mes petits-enfants. Je pense aussi beaucoup à ceux qui viennent nous rencontrer dans les bureaux de la circonscription. Je sais que c'est vrai pour tous. Il n'y a pas de couleur politique là-dedans. Il n'y a pas de drapeau partisan. C'est l'enjeu principal pour la jeune génération.

C'est pourquoi il faut agir, et agir de façon efficace. Mes questions vont porter autour de ça.

Comment se fait-il qu'il ait fallu créer une autre structure, Maisons Canada?

Dans un premier temps, j'aimerais avoir quelques chiffres de votre part. Je vais vous poser d'autres questions par la suite.

Combien d'employés de l'État travaillent dans le ministère pour faciliter l'accès à l'habitation? Combien de nouveaux employés vont être engagés pour travailler dans la nouvelle structure qui s'appelle Maisons Canada?

[Traduction]

Paul Halucha: Nous avons probablement entre 175 et 200 employés qui travaillent sur la politique du logement. La plupart d'entre eux s'occupent de l'itinérance. C'est le principal programme que nous offrons. Le ministère ne gère pas directement le programme de logement. C'est important. Il y a de nombreux programmes de lutte contre l'itinérance. Nous sommes le principal organisme chargé de ces programmes.

[Français]

Gérard Deltell: Pourquoi a-t-il fallu créer Maisons Canada?

[Traduction]

Paul Halucha: Je suis désolé, mais je n'ai pas entendu.

[Français]

Gérard Deltell: Pourquoi a-t-il fallu créer Maisons Canada?

On peut quand même reconnaître qu'ils ont changé le nom « Bâtir Maisons Canada ». C'est déjà ça de gagné. On a gagné un mot. C'est un peu burlesque.

Cependant, pourquoi le gouvernement a-t-il créé Maisons Canada?

[Traduction]

Paul Halucha: Il a été créé pour promouvoir le logement abordable et encourager l'adoption de méthodes de construction modernes. Il a également été conçu pour ne pas faire partie du ministère à long terme. Nous l'avons évidemment intégré au ministère pour le créer et le mettre en place rapidement, ce qui a été une réussite, je dirais, mais le but est qu'il soit indépendant. Comme vous le savez, la Chambre des communes est saisie d'un projet de loi qui vise à réaliser cet objectif.

[Français]

Gérard Deltell: Je relève le mot « intention », que vous avez bien utilisé.

Je comprends très bien que personne ne se lève le matin pour embêter les gens. On est plutôt là pour les aider. Cependant, comment doit-on les aider? Quelle est la meilleure façon de les aider à avoir accès à la propriété?

Le gouvernement a fait campagne et s'est fait élire en parlant de Maisons Canada. Un an plus tard, on voit que la structure existe, mais que les résultats se font attendre. C'est ce qui fait que les gens peinent à apprécier le travail qui se fait ici, à Ottawa. Quand est-ce qu'on va avoir des résultats concrets et avoir de vraies maisons construites pour que de vraies familles puissent y avoir accès à un prix raisonnable partout au Canada?

[Traduction]

Paul Halucha: Concernant les chantiers de construction que vous avez déjà examinés — il y en a six au pays —, l'intention est de terminer la construction et que les maisons soient prêtes d'ici l'an prochain. Dans certains cas, il faut commencer par bâtir l'infrastructure.

En matière de finances — parce qu'on a principalement établi Maisons Canada pour gérer les finances —, je crois que l'inventaire est d'environ 11 000 maisons et qu'il sera soutenu par les investissements annoncés jusqu'ici. D'autres projets seront annoncés. Les engagements que prend le gouvernement dans ce programme augmentent de mois en mois.

De plus, je signale que le projet de loi d'exécution du budget prévoit un aspect très important qui permet d'établir Maisons Canada, soit un pouvoir législatif. La capacité de dépenser dans ce programme est liée à l'approbation de ce pouvoir. Dans les faits, ce que vous voyez ici en partie, ce sont les billets à ordre, les ententes et les intentions de conclure des ententes, et lorsque l'argent sera disponible, Maisons Canada pourra faire une demande de prélèvement pour y avoir accès, comme la Banque de l'infrastructure du Canada.

• (1145)

[Français]

Gérard Deltell: Comme le disait un humoriste et parolier bien connu, on va le croire quand on va le voir. Pour le moment, ça tarde.

Maintenant, parlons de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Vous en avez évoqué, tout à l'heure, quelques éléments. Pour bien des gens qui sont dans le monde de la construction, c'est une étape de plus à franchir pour avoir l'accessibilité.

Quel est le rôle de la SCHL par rapport à Maisons Canada? Pourquoi avoir créé Maisons Canada, alors qu'il y avait déjà la SCHL?

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Veuillez donner une réponse courte.

Paul Halucha: Évidemment, la SCHL dispose d'outils en matière d'assurance que Maisons Canada n'aura pas. En tant que fournisseur d'assurance, qui est un aspect majeur du rôle que joue la SCHL, cette société va poursuivre son travail et axera son intervention surtout sur les marchés. Le programme de prêts pour la construction d'appartements, qui est leur programme principal, est un programme avant tout conçu pour le marché, tandis que Maisons Canada jouera un rôle qui ne portera pas sur les marchés. C'est la répartition des tâches que prévoit le gouvernement.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Monsieur McKinnon, la parole est à vous pour cinq minutes.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que M. Deltell et parler d'abordabilité.

Que voulez-vous dire quand vous parlez de maisons « abordables »?

Paul Halucha: D'un côté, c'est une question très simple et de l'autre, elle est complexe.

La politique sur le logement comprend le concept des besoins impérieux en matière de logement, qui signifie que vous possédez une maison que vous pouvez vous payer quand vos paiements sont en deçà de 30 % de votre salaire mensuel ou bihebdomadaire et que vous avez assez d'argent pour payer les réparations majeures. Ce sont évidemment des éléments essentiels pour déterminer si une maison est abordable.

Par ailleurs, l'abordabilité est étroitement liée aux niveaux de revenus. C'est donc aussi vrai de dire qu'une maison est abordable pour quelqu'un, parce qu'il a des revenus suffisants pour faire ces transactions. C'est pourquoi il importe de reconnaître que le marché du logement est vigoureux. Même si Maisons Canada réussit bien selon ses priorités — ce que nous comptons faire —, il reste que 95 % du marché seront encore déterminés par des transactions sur ce qui est disponible en fonction de niveaux de revenus très différents.

Dernièrement, nous avons vu beaucoup d'incompatibilité dans les marchés des condos de certaines administrations. Les coûts de construction des logements ont aussi beaucoup augmenté, surtout depuis la pandémie. Il y a également un écart entre le taux d'augmentation des prix des maisons et le taux d'augmentation des revenus. Je pense qu'en matière d'abordabilité, c'est l'écart sur lequel les gens se concentrent.

Ron McKinnon: Comment les parties prenantes, comme les provinces, les municipalités et les organisations communautaires, réagissent-elles à cette définition de l'abordabilité?

Paul Halucha: La définition de l'abordabilité que nous avons adoptée pour Maisons Canada, c'est un loyer médian de moins de 30 % sur le marché. Les intéressés ont largement accepté cette définition, qu'ils voient comme très positive. Il y a toujours du mécontentement concernant les différentes définitions de l'abordabilité, parce qu'il y a des programmes conçus il y a des années qui utilisent des définitions différentes. Je sais que cela cause de la frustration, mais à mesure que nous établissons de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives, nous n'utiliserons qu'un seul indicateur, soit celui que je viens de mentionner.

Ron McKinnon: Comment Maisons Canada va-t-il s'assurer que les logements en construction seront bel et bien abordables et accessibles aux Canadiens qui en ont le plus besoin?

• (1150)

Paul Halucha: Eh bien, Maisons Canada va rendre des unités disponibles selon différents niveaux d'abordabilité. Ce sera notre principale façon d'assurer l'abordabilité.

En matière de logements, les défis non liés au marché au Canada concernent surtout l'offre. L'offre de logements non liés au marché s'élève à environ 3,5 %. C'est 7 % et plus dans bien d'autres pays de l'OCDE auxquels nous nous comparons selon une vaste gamme d'indicateurs socioéconomiques. Nous cherchons donc à augmenter ce taux au fil du temps et à accroître l'offre sur le marché. Cela permettra aux gens ayant des revenus plus faibles — et il y aura toujours un certain degré de stratification dans notre société — de trouver un endroit où rester.

Ron McKinnon: Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par les « logements non liés au marché » par rapport aux « logements liés au marché »?

Paul Halucha: Quand les logements sont liés au marché, les vendeurs affichent le prix qu'ils veulent, et comme par magie le logement trouve preneur à un moment donné. Ce système a servi les Canadiens extraordinairement bien. Nous croyons fermement au marché et au rôle qu'il joue pour fournir des logements. Simple-ment, il ne produit pas assez de logements abordables. Des données probantes montrent que sans intervention gouvernementale, il n'en produira jamais assez.

Pendant probablement 20 ans, les gouvernements ont réduit les dépenses sur le logement, et le nombre de logements non liés au marché a baissé. Il y a donc une corrélation directe. Je dirais que c'est la distinction qu'il faut faire, mais nous croyons fermement au rôle que joue le marché.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Pour la prochaine série de questions, nous passons à M. Stevenson pour cinq minutes.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

J'ai plusieurs questions, mais je vais commencer par ce que vous nous avez dit plus tôt.

Pourriez-vous me dire s'il y a un protocole d'entente avec l'Alber-ta?

Paul Halucha: Je suis désolé. S'il y a un protocole d'entente avec l'Alberta?

William Stevenson: Oui.

Paul Halucha: Voulez-vous dire avec Maisons Canada?

William Stevenson: Vous disiez qu'avec certaines provinces, vous aviez...

Paul Halucha: Rien n'a été annoncé jusqu'à maintenant.

William Stevenson: Est-ce que Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a pris des mesures dans les programmes fédé-raux sur le logement pour refléter les coûts plus élevés par unité dans les régions rurales et éloignées, où les économies d'échelle n'existent pas sur les chantiers? Les coûts de livraison des maté-riels et de transport des travailleurs font augmenter la facture. Pre-nez-vous des mesures spécifiques pour les régions rurales?

Paul Halucha: Tout à fait. Nous avons des cibles pour les ré-gions rurales dans presque tous nos programmes. C'est avec plaisir que je vous présenterai nos résultats si cela peut vous être utile.

William Stevenson: Je ne m'intéresse pas tant aux résultats qu'à ce que prévoient les programmes pour qu'on y participe. Ce n'est pas une question de résultats.

Voici l'enjeu précis dont je veux parler. Ma circonscription, c'est Yellowhead. Il y a eu les incendies de Jasper qui ont détruit le tiers de la ville — 300 unités. Il y en a peut-être maintenant 20 % en construction.

Il y a eu une grande annonce jeudi selon laquelle le gouverne-ment fédéral allait dépenser 14 millions de dollars. Cependant, je ne suis pas sûr si cet argent proviendra de votre ministère, parce que l'annonce a été faite par la ministre de la Gestion des urgences.

Paul Halucha: Nous avons fait des investissements à Jasper.

William Stevenson: Vous en avez fait, mais pourriez-vous nous en parler davantage? Est-ce que ce dont vous parlez est distinct des 14 millions de dollars annoncés jeudi? C'est une question d'abordabilité dont nous venons de parler concernant les logements non liés au marché. Est-ce que ces investissements concernent la portion

non liée au marché? Comment allez-vous... concernant les autres investissements que vous avez faits pour la ville?

Paul Halucha: Je peux vous renseigner. Nous pourrions vous donner des détails sur Jasper plus tard, mais je vais vous fournir deux exemples.

Dans la stratégie nationale sur le logement en général, les collec-tivités de moins de 30 000 habitants ont été identifiées, et des volets portent sur les régions rurales. Le Programme d'infrastructure In-vestir dans le Canada comprend des volets qui portent sur les ré-gions rurales.

Dans presque tous les programmes, nous avons établi... J'ai une liste de 10 ou de 12 projets ici. Nous avons prévu des exceptions pour nous assurer de partager les ressources. Nous avons soigneu-sement examiné l'attribution des fonds aux régions, et les régions rurales constituent un aspect clé pour notre ministère.

• (1155)

William Stevenson: Qui prend ces décisions? Comment déci-dez-vous l'argent qui sera attribué?

Paul Halucha: Dans nos programmes, les municipalités...

William Stevenson: En général, quelles sommes vont aux ré-gions rurales par rapport aux grandes villes?

Paul Halucha: En général, c'est environ de 10 % à 20 %. Nous prévoyons des fonds pour les régions rurales, selon les programmes et leurs divers volets.

En général, il y a deux méthodes. Dans certains programmes, il faut présenter une demande. Les municipalités nous disent ce à quoi servira l'argent et le genre de partenariat qu'elles veulent avec nous. C'est à partir de là que nous faisons nos choix. Les ministres prennent les décisions, mais celles-ci se fondent sur les demandes qui nous ont été présentées. Dans d'autres cas, nous avons des en-tesentes en place entre les gouvernements fédéral et provincial. Par exemple, si nous concluons une entente avec l'Alberta, c'est la pro-vince qui établira les priorités selon les projets. C'est la province qui manifeste ses besoins, et un ministre prendra une décision sur l'attribution des fonds.

William Stevenson: Vous savez peut-être que l'an dernier, il y a eu une mésentente très publique sur les priorités entre Jasper et la province. Toutefois, les deux ont promis des millions de dollars jeu-di pour les 80 unités à construire.

Je me demande comment on prend ces décisions et quel est le type de collaboration. Comment détermine-t-on le genre de colla-boration qui aura lieu pour réaliser différents projets avec les muni-cipalités? Vous semblez dire que la décision revient au ministre.

Paul Halucha: Les ministres ont un pouvoir discrétionnaire. Le ministre doit décider quels projets... Dans le cas des projets à pres-tation directe, je répète que nous nous fondons sur les soumissions venant des communautés des Premières Nations, des municipalités et, dans certains cas, des organisations à but non lucratif locales. Ce sont en général les promoteurs des projets qui viennent à nous.

Dans le cas des ententes entre les gouvernements fédéral et pro-vincial, ce sont les provinces qui nous font part de leurs besoins. En gros, elles nous présentent une liste de projets prioritaires. Puis, les ministres des deux paliers gouvernementaux doivent s'entendre sur les sommes à attribuer.

William Stevenson: Pour revenir à Jasper, comment votre interaction avec Parcs Canada est-elle liée aux logements dans les parcs? Il y a beaucoup d'exigences supplémentaires pour construire des logements dans les parcs nationaux.

La vice-présidente (Jean Yip): Veuillez donner une réponse brève.

Paul Halucha: Nous ne dépensons pas d'argent sur d'autres actifs fédéraux, donc nous n'investissons pas dans Parcs Canada pour le logement. Parcs Canada n'est pas un promoteur dans nos programmes.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Nous allons passer à Mme Tesser Derksen pour cinq minutes, mais je vais prendre de votre temps pour poser une question faisant suite aux commentaires de M. Stevenson sur la coordination entre les gouvernements.

Que peut faire Maisons Canada pour coordonner les divers papiers gouvernementaux, rationaliser les approbations et réduire la paperasse?

Paul Halucha: Nous y parvenons principalement par le Fonds pour accélérer la construction de logements. Nous payons les municipalités pour qu'elles améliorent leurs systèmes de permis. Il y a beaucoup de numérisation qui se fait. C'est ce sur quoi on met l'accent.

Ce que Maisons Canada peut faire, c'est de montrer par ses investissements les marchés qui sont bien harmonisés avec la croissance. Il y a trois indicateurs de rendement clés: la bonification de l'offre, l'ajout de logements abordables et la stimulation de cette révolution industrielle que nous voulons voir dans le secteur de la construction résidentielle.

Pour ces trois indicateurs, quand Maisons Canada fait des investissements dans le marché, il faut évaluer à quel point les municipalités sont de bons partenaires. Quand nous commençons à mettre des points sur la carte pour désigner où iront les investissements, cela envoie un message très fort quant aux municipalités et aux administrations qui savent ce qu'elles font pour faire augmenter le nombre de logements, pour le dire sans détour.

Je pense que les deux vont façonner le marché et révéler qui sont les meilleurs acteurs au pays.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Madame Tesser Derksen, la parole est à vous.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

Pour revenir sur un point dont nombre de mes collègues ont parlé, l'abordabilité nous touche tous dans nos communautés et pour certains d'entre nous, dans nos maisons. J'ai quatre enfants qui sont de jeunes adultes et qui se demandent quand ou s'ils seront capables d'acheter une maison. Pour bon nombre d'entre nous, ce sujet nous interpelle personnellement aussi.

Je veux parler du thème récurrent des partenariats, qui semblent incontournables dans le modèle de Maisons Canada.

Pourriez-vous nous expliquer le processus d'appel de qualification? J'aimerais savoir en particulier comment vous évaluez les partenaires du secteur privé.

• (1200)

Paul Halucha: C'est une grande question.

La demande de qualification est un processus qui a été lancé entre Maisons Canada et SPAC. L'objectif était de créer une base de référence, à l'échelle du pays, pour les entreprises qui utilisent des méthodes de construction modernes, des entreprises qui fabriquent des maisons modulaires aux entreprises qui font de la construction par panneaux, en passant par d'autres qui fournissent différents éléments de la chaîne d'approvisionnement.

Maintenant que nous en sommes à l'étape de l'approvisionnement, il était tout à fait logique d'apprendre à connaître les acteurs de l'écosystème et à mieux les comprendre. Il faut savoir avec qui l'on fait affaire, comme vous l'avez souligné. La prochaine étape consistera à créer une liste de fournisseurs de confiance dans ce domaine.

À notre avis, la première étape consiste à recueillir des faits, et la deuxième consistera à déterminer qui a la capacité de contribuer à l'expansion et d'être un véritable partenaire pour Maisons Canada et d'autres secteurs du gouvernement fédéral. Le ministère de la Défense nationale construit un très grand nombre de logements. Nous voulons qu'il fasse appel à ces mêmes entreprises lorsqu'il conclut des accords.

Pour ce qui est de la deuxième question sur la validation des fournisseurs, c'est ce qui se passera au comité d'investissement de Maisons Canada. Habituellement, lorsqu'on investit avec un partenaire — et j'ai consacré une grande partie de ma carrière à m'occuper de politique industrielle —, le tiers de la transaction concerne les personnes avec lesquelles on fait affaire, la confiance qu'on leur accorde et la mesure dans laquelle on les connaît. Quel est leur bilan? Quel est leur sens de la gestion? On conclut essentiellement une entente avec une autre équipe de direction; on lui affecte des capitaux.

Ce sera un élément clé du processus de diligence raisonnable qui se déroulera au sein de ce comité d'investissement. Il y a évidemment des accords juridiques qui assurent un certain niveau de protection, mais lorsqu'on investit dans des organisations, on veut s'assurer de leurs capacités à s'acquitter de leurs engagements, surtout lorsqu'il est question de fonds publics. Les dossiers de suivi sont très importants pour ces décisions.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Je vais faire du pouce sur ce qu'a dit mon collègue M. Stevenson. J'ai également nettement l'impression que les régions rurales ou éloignées, comme l'Abitibi-Témiscamingue, n'ont carrément pas leur juste part des programmes d'infrastructure ou de logement et que ces programmes sont d'abord conçus pour les grands centres.

On est fier d'annoncer la construction de centaines ou de milliers de logements, mais les milieux ruraux, qui ont des besoins énormes, n'ont rien.

Prenons l'exemple de l'Abitibi-Témiscamingue. La pénurie de logements, on la vit depuis 20 ans. Ça coûte pratiquement aussi cher d'acheter une maison, ou même d'en louer une, en Abitibi-Témiscamingue que dans les grands centres. De plus en plus, on est victime du navetage aérien. En effet, les gens ne peuvent plus s'établir à Rouyn-Noranda et préfèrent garder leur maison ailleurs et voyager par avion. Tout ça a des conséquences énormes. Pourtant, par ses mines et ses ressources naturelles, l'Abitibi-Témiscamingue contribue au PIB canadien à hauteur d'environ 2 %. Malgré ça, on constate que l'an dernier, à la Banque de l'infrastructure du Canada, aucune somme n'a été investie en Abitibi-Témiscamingue.

Pourquoi êtes-vous absents des régions du Québec, particulièrement de l'Abitibi-Témiscamingue?

Paul Halucha: Merci beaucoup pour la question.

[Traduction]

Je serais très heureux de revenir au Comité avec de l'information sur l'Abitibi-Témiscamingue pour vous donner un portrait des investissements que nous y avons faits, non seulement par l'entremise de la SCHL et de Maisons Canada — bien que les fonds n'aient pas encore été engagés —, mais aussi par l'entremise du ministère et de la Banque de l'infrastructure du Canada. Nous nous engageons à le faire et à vous revenir là-dessus.

Aussi, comme je l'ai dit plus tôt, nous investissons dans les régions rurales du pays. C'est une priorité. Pour chaque programme que j'ai pu trouver, nous avons un volet rural. Cela fait partie du processus décisionnel, et il est intentionnel d'affecter des ressources à l'infrastructure rurale. Ce que vous dites, et je ne peux pas le contester, c'est que les besoins en infrastructures rurales dépassent le financement dont nous disposons. Je dirais que c'est tout à fait le cas.

Une autre chose que j'aimerais souligner, c'est que dans le cadre de notre nouveau programme, le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, nous avons créé la possibilité que des projets importants pour les régions nous soient renvoyés par le Bureau des grands projets. Il ne s'agit pas vraiment d'une catégorie d'actif, mais d'un nouveau moyen d'obtenir du financement pour des infrastructures importantes à l'échelle régionale.

Par exemple, évidemment, l'Abitibi-Témiscamingue est reconnue pour son secteur minier et ses ressources. Nous avons la capacité, par l'entremise du Bureau des grands projets, de faire des investissements en fonction des possibilités de croissance économique dans cette région. Nous n'avons encore rien concrétisé grâce à ce lien, mais nous commençons à discuter avec le Bureau des grands projets des besoins en matière de logement là où d'importants investissements sont prévus.

Je ne divulguerai pas de détails ici, mais il y a un besoin majeur dans les Prairies, pour le secteur minier. On fera venir des milliers de travailleurs, et ils auront besoin de logements. Notre rôle consiste à déterminer comment nous pouvons contribuer à soutenir la mise en place d'infrastructures dans le cadre de nos programmes, car ce seront des logements du marché; il ne s'agira pas de logements abordables. Il est toutefois très important que cet investissement aille de l'avant et soit une réussite.

Je pense qu'il s'agit de faire le lien entre les possibilités économiques, les infrastructures nécessaires pour bâtir des logements, les logements qui doivent être construits et notre rôle. S'il y a des ren-

seignements sur le marché de l'Abitibi que vous souhaiteriez nous transmettre, je serais très heureux de les entendre.

• (1205)

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

[Français]

Sébastien Lemire: Madame la présidente, permettez-moi de demander d'avoir une ventilation des investissements de la Banque de l'infrastructure du Canada par province ainsi que par région administrative du Québec depuis sa création.

Je pense que ce serait très utile. En effet, que ce soit dans le contexte de la zone tampon, que ce soit par rapport au fait qu'il n'y a pas de financement pour les abattoirs en Abitibi-Témiscamingue, mais qu'il y en a pour de la viande halal ou kasher, ou que ce soit par rapport aux arénas, le fédéral est généralement absent. J'aimerais donc voir ces données.

[Traduction]

Paul Halucha: C'est ce que je vais faire.

La vice-présidente (Jean Yip): Madame Lewis, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Leslyn Lewis: Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement a été annoncé dans le budget de 2024, mais les comptes publics montrent qu'il y a eu peu de dépenses — voire aucune — au cours de l'exercice 2024. Nous savons qu'il a été mis en œuvre dans le cadre de la Loi d'exécution du budget, alors il n'y a aucune excuse pour cela.

Lorsque des municipalités comme Haldimand—Norfolk font face à des défis immédiats en matière d'infrastructure et à des contraintes qui entravent la construction de logements, nous devons nous demander pourquoi il a fallu plus d'un an pour que ce fonds soit opérationnel.

Paul Halucha: Sauf votre respect, je ne suis pas d'avis que nous soyons en retard en ce qui concerne le Fonds. À l'exception d'une province, avec laquelle nous travaillons très fort pour conclure une entente, nous avons des ententes avec toutes les provinces et tous les territoires du pays. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons lancé 27 projets d'une valeur de 780 millions de dollars par l'entremise du volet de prestation directe.

Ce que vous voyez dans les comptes publics, c'est le décalage naturel qui se produit en matière d'infrastructure. Nous engageons les fonds — ce que nous avons fait —, puis l'argent est dépensé. Nous recevons les reçus et nous les payons. Cela apparaît dans notre flux de trésorerie au moment où nous transférons l'argent.

Si l'on prend nos dépenses pour l'année prochaine, par exemple, on voit qu'environ 5,7 milliards de dollars du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada seront financés, et il s'agit d'un programme qui a vu le jour en 2017-2018. Les décisions d'allocation ont été prises il y a longtemps. C'est simplement le délai entre le moment où le travail est fait et celui où on nous envoie les factures et où nous les payons. C'est ce que vous constatez.

Leslyn Lewis: Depuis que le Fonds canadien pour les infrastructures a été lancé il y a deux ans, combien d'infrastructures hydrauliques et d'infrastructures des eaux usées ont été construites?

Paul Halucha: Je suis sûr qu'une partie de ce travail a commencé, mais aucune demande de paiement n'a encore été faite au gouvernement fédéral. Certains des projets ont certainement commencé. Je pense que nous nous attendons à ce qu'un petit montant soit versé l'an prochain, et il augmentera au fur et à mesure que les projets seront construits. Il faut du temps entre l'approbation d'un projet et le début de la construction.

Leslyn Lewis: Comme vous savez que certaines constructions ont commencé, combien de logements sont en train d'être construits?

• (1210)

Paul Halucha: Je crois qu'il n'y a pas de logements en construction, parce qu'il s'agit de construire l'infrastructure de base, alors tant que l'infrastructure n'est pas terminée... C'est habilitant. C'est ce que vise le Fonds: il favorise le logement. La construction de logements viendra après; les dividendes aussi.

Leslyn Lewis: Y a-t-il une mesure qui dit, par exemple, qu'un certain nombre de kilomètres de tuyaux permettront de construire un certain nombre de maisons? Avez-vous une mesure de ce que vous dépensez par rapport aux résultats?

Paul Halucha: Oui, tout à fait. Notre principal indicateur de rendement pour ce programme, ce sont les logements potentiels. Ce n'est pas parce que nous mettons en place des infrastructures de logement que quelqu'un va y construire des maisons ou que les permis seront délivrés. Il y a beaucoup d'éléments dans ces décisions. Vous savez que, sans cette infrastructure de logement, rien ne sera construit, alors il y a un lien étroit entre les deux.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les municipalités. Elles nous disent où elles vont prendre de l'expansion. Elles savent où se trouvent leurs lotissements. Elles savent où elles veulent construire des logements dans leurs collectivités. Nous ne leur disons pas où elles vont construire. Elles présentent ces projets, et ces projets deviennent ce que nous finançons, soit directement, soit dans le cadre d'ententes provinciales.

Leslyn Lewis: Vous octroyez les fonds puis vous faites un suivi pour veiller à ce que les cibles soient atteintes? Avez-vous un mécanisme en place pour cela?

Paul Halucha: Oui. Il y a eu quelques questions au sujet des consultants et de la production de rapports, mais c'est à cela que servent les rapports. Nous en exigeons pour tous les projets que nous finançons afin de nous assurer que les fonds sont utilisés judicieusement — que nous utilisons l'argent des contribuables à bon escient et que nous en avons pour notre argent — et pour savoir ce que nous avons obtenu pour notre investissement.

Leslyn Lewis: Nous avons entendu parler de la difficulté d'accès à la propriété pour la génération Z et la génération Y. Le ministère a-t-il effectué une analyse des pénuries d'infrastructures et des obstacles liés à la construction qui empêchent ces générations, en particulier, d'accéder à la propriété?

Paul Halucha: Je ne peux pas penser... du côté de l'infrastructure. Je vais peut-être céder la parole à M. Vlieger. Il a évité de prendre la parole devant le Comité jusqu'à présent. Nous avons réalisé une étude nationale sur l'infrastructure du logement qui a été publiée à l'automne.

Monsieur Vlieger, voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

Matt de Vlieger (sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique et de l'intégration, ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités): Il y a un conseil de l'infra-

structure qui appuie le ministre. C'est un organisme indépendant, et il a publié un premier rapport d'évaluation des infrastructures nécessaires à la construction de logements et de la mesure dans laquelle cela crée des obstacles à la construction au pays. Il a réalisé un examen à l'échelle nationale, avec les données de Statistique Canada, mais aussi à l'échelle régionale, afin de déterminer où se trouvent les obstacles les plus importants. Cela en fait partie.

Pour répondre à votre question, je dirais que les coûts de construction font partie des obstacles, mais en ce qui concerne les autres éléments que ce comité et d'autres ont examinés au sujet des droits d'aménagement, de la façon dont ils ont augmenté et du rôle qu'ils jouent, tout cela entre dans l'écosystème du logement, en particulier les éléments réglementaires avec les provinces et les territoires. La combinaison de ces éléments du système de logement alourdit le fardeau des jeunes propriétaires et de ceux qui veulent accéder à la propriété.

Leslyn Lewis: Le ministère a-t-il un plan pour combler l'écart entre la perte du rêve de posséder une maison pour la génération Z et la génération Y en raison de la pénurie de logements et le prix gonflé des maisons que nous avons vu au cours de la dernière décennie?

La vice-présidente (Jean Yip): Veuillez donner une courte réponse, s'il vous plaît.

Paul Halucha: Ce n'est pas juste. C'était une grande question.

Des députés: Ha, ha!

Paul Halucha: C'est au cœur de tout ce que nous faisons pour améliorer l'offre de logements. Il y a beaucoup de jeunes et beaucoup de personnes qui ont des enfants ou des petits-enfants qui ont aussi des difficultés sur ce marché. Je dirais que c'est ce qui nous motive en matière de politique du logement.

Leslyn Lewis: Merci.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci.

Vous pourrez toujours répondre à la question dans le cadre d'une autre intervention.

Monsieur Osborne, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Tom Osborne: J'aimerais aborder deux ou trois sujets. Premièrement, les types de besoins en matière de logement varient grandement. Il y a le revenu mixte et le revenu moyen. J'espère que le revenu moyen ne sera pas laissé de côté, parce que je sais que les familles à revenu moyen vivent aussi des difficultés. Il y a aussi les logements pour étudiants, les logements pour personnes âgées et les logements de transition.

Comment l'agence Maisons Canada prévoit-elle établir ses priorités? Je sais que c'est peut-être aussi une question de compétence, ou en fonction de l'emplacement, mais comment prévoyez-vous établir les priorités en fonction des projets qui sont présentés?

• (1215)

Paul Halucha: La politique d'investissement est notre réponse publique à cette question. Elle énonce les principaux indicateurs de rendement que l'organisation évaluera au fur et à mesure qu'elle examinera les demandes. Qu'essaie-t-elle d'encourager? Comment mesure-t-elle le succès en ce qui concerne l'affectation de ses fonds?

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a un bon argument selon lequel toute offre est une bonne offre. J'ai tendance à être de cet avis aussi. Maisons Canada dépassera l'augmentation globale de l'offre dans le cadre de ses trois principaux indicateurs de rendement.

L'abordabilité est le deuxième élément. J'en ai beaucoup parlé. Nous n'allons pas faire d'interventions. Nous avons fait l'expérience de la construction de logements hors marché dans des régions isolées dans les années 1960 et 1970. Cela n'a pas très bien fonctionné.

Pour répondre à votre question sur le revenu mixte, les maisons et les appartements sont essentiels. Nous nous occuperons d'un certain pourcentage de ces propriétés. Les investissements seront hors marché, et il y en aura beaucoup qui seront sur le marché. Même avec les 6 000 constructions directes, ce ne sont pas tous les logements qui seront strictement abordables, parce que lorsqu'on fait appel à des acteurs du marché, on attire des capitaux et on réduit les coûts. C'est un élément clé pour faire avancer les choses.

Le troisième — et probablement celui dont nous n'avons pas beaucoup parlé aujourd'hui — concerne les méthodes de construction modernes, qui représentent notre meilleure chance de réduire les coûts d'accession à la propriété au fil du temps. Maisons Canada va envoyer un signal de demande. Il n'est pas question d'avoir recours à la construction modulaire et moderne par défaut, mais l'intention est d'en faire une partie importante de son portefeuille afin de stimuler cette industrie. C'est une industrie clé pour nous si nous voulons offrir sur le marché le type d'offre abordable dont nous aurons besoin pour relever le défi du logement à long terme.

J'étudie la question depuis un certain nombre d'années et je ne vois pas d'autre solution pour faire face à la crise du logement, si ce n'est de faire baisser le coût de la construction.

Il s'agit aussi d'augmenter les salaires des gens. L'amélioration de notre niveau de vie et de notre pouvoir d'achat en tant que Canadiens est un élément clé. C'est un moyen important de permettre aux gens d'acheter des maisons également.

Tom Osborne: L'offre et la demande jouent un grand rôle à cet égard, comme vous l'avez dit. La construction de logements augmentera l'offre, réduira la demande et réduira les coûts. Nous espérons que cette formule fonctionnera.

Comment conciliez-vous les objectifs importants que sont l'abordabilité, la rapidité de livraison et la facilitation...? Vous avez déjà parlé deux ou trois fois aujourd'hui de solutions novatrices en matière de logement.

Paul Halucha: Heureusement, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les concilier, car ils vont tous dans la même direction. Nous avons besoin de logements abordables, et nous voulons déployer les capitaux de manière à maximiser le rendement. Un moyen très efficace d'y parvenir est de favoriser l'adoption de méthodes de construction modernes et d'améliorer la demande. Comme ces méthodes sont plus abordables — selon les résultats de différentes modélisations —, elles génèrent 20 à 30 % moins de déchets. Elles permettent aussi de réaliser les projets plus rapidement. Évidemment, grâce à la construction hors site, il est possible de bâtir 12 mois par année. Au Canada, les conditions climatiques empêchent souvent la construction pendant plusieurs mois. Ce modèle comporte donc de nombreux avantages.

L'un des défis sera l'acceptation par les Canadiens, à mesure que ces approches seront déployées plus fréquemment dans tout le pays. Je ne sais pas si ce sera réellement un défi, mais nous avons obser-

vé une situation semblable dans le cas des véhicules zéro émission pendant un certain nombre d'années. Faute de bien connaître le produit, les consommateurs se montraient réticents à l'acheter, mais je crois qu'ils ont maintenant franchi ce cap. À mon avis, le même constat s'imposera pour les maisons modulaires et la construction hors site, car non seulement elles coûtent moins cher, mais aussi, dans bien des cas, elles offrent une meilleure qualité grâce à l'uniformité des normes qui s'appliquent à ce type de produit.

Il y a beaucoup de points positifs, qui vont dans la même direction. Maisons Canada essaie de réunir tous ces éléments. La politique d'investissement fournit les orientations nécessaires pour la prise de décisions, mais les résultats se mesureront vraiment à la façon dont le comité d'investissement déploiera les capitaux.

• (1220)

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

Il reste un dernier tour. Je compte lever la séance à 13 heures.

Les conservateurs ont cédé leurs cinq minutes à M. Lemire.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Je remercie les conservateurs de cette passe sur la palette.

Monsieur Halucha, dans les Comptes publics du Canada 2025, à la page 386 de la version française, il est indiqué que la Société canadienne d'hypothèques et de logement disposait de 2,1 milliards de dollars pour le financement de l'habitation. Pourtant, elle n'a dépensé que 1,3 milliard de dollars. De plus, toujours à la même page, vos états financiers indiquent que 500 millions de dollars qui étaient disponibles n'ont pas été dépensés dans vos différents programmes en 2025. Donc, au total, en 2025, votre portefeuille ministériel n'a pas dépensé 2 milliards de dollars qui étaient à sa disposition pour l'infrastructure et le logement.

Je l'ai sous-entendu lors de mon premier tour de parole. Cette fois, je vais vous donner le temps de bien répondre. Pourquoi cet argent n'a-t-il pas été dépensé? Ce n'est pas parce que les besoins ne sont pas là sur le terrain.

[Traduction]

Paul Halucha: Comme je l'ai mentionné, nous avons un défi à relever chaque année pour ce qui est de prévoir combien d'argent nous allons dépenser, car cela dépend du nombre de reçus qui nous sont transmis. Par exemple, nous sommes actuellement au mois de mars. Nous aurons probablement effectué environ 35 à 40 % de nos dépenses annuelles, et nous saurons d'ici le début d'avril combien nous aurons réellement dépensé.

La bonne nouvelle, c'est que les fonds inutilisés du ministère ont considérablement diminué. L'an dernier, ils s'élevaient à 2,5 milliards de dollars, et cette année, nous prévoyons qu'ils seront inférieurs à 500 millions de dollars. Nous utilisons la modélisation prédictive, mais pour certains grands projets — par exemple, en matière de transport en commun —, nous ne savons pas à quel moment les demandes de paiement nous parviendront. Nous en avons reçu quelques-unes cette année, et nous avons pu en tenir compte, ce qui explique pourquoi nous prévoyons un flux de trésorerie d'environ 10 milliards de dollars cette année, par rapport à environ 7 milliards de dollars l'an dernier. Toutefois, ce n'est probablement qu'en janvier ou février de l'an prochain que nous saurons dans quelle mesure ces demandes se concrétiseront.

Cela rejoint le point que j'ai soulevé au sujet des programmes. En ce qui concerne les fonds de programmes, il faut les comptabiliser dans une année donnée. Si l'argent n'est pas dépensé cette année-là, il faut alors présenter des demandes de report de fonds aux années suivantes. L'argent n'est pas perdu lorsqu'il n'est pas utilisé pour répondre à un besoin; il s'agit simplement d'un traitement comptable interne qui détermine le moment où les fonds apparaissent dans les comptes publics. Nous faisons de notre mieux pour en prévoir l'utilisation, mais nous n'en avons pas le contrôle. Voilà le message principal que je tiens à vous transmettre.

Pour en revenir à Maisons Canada, c'est précisément pour cette raison que l'autorisation législative fonctionne si bien. Vous remarquez que la Banque de l'infrastructure du Canada ne reporte aucun crédit puisque les fonds qui lui sont attribués sont prévus par la loi. Si elle ne dépense pas l'argent au cours d'une année donnée, les fonds resteront simplement dans l'enveloppe législative et seront utilisés l'année suivante. Pour les infrastructures, il s'agit d'une méthode de comptabilisation beaucoup plus efficace, et c'est pourquoi nous avons retenu ce modèle pour Maisons Canada en lui accordant la même capacité.

[Français]

Sébastien Lemire: J'imagine que vous allez répondre la même chose au fait qu'on constate une diminution importante des sommes dépensées dans les infrastructures entre 2004 et 2005. On parle d'une diminution de 300 millions de dollars. En 2024, on a donc reporté le montant à l'année suivante, mais, l'année d'après, on s'est rendu compte que 300 millions de dollars de moins ont été dépensés.

Évidemment, l'infrastructure et le logement devraient être la priorité politique de ce gouvernement depuis au moins deux ou trois ans. On sent que c'est devenu la priorité à la Chambre des communes. Ce que l'on constate dans les chiffres, c'est qu'il y a de moins en moins d'argent qui est dépensé. Est-ce parce que les délais d'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont trop loin?

Quand je vais sur le terrain, c'est ce qu'on me répond. On a toujours des belles surprises qui nous arrivent, par exemple l'efficacité d'un programme énergétique. C'est un problème majeur. On ne reconnaît pas les codes de logement du Québec et on ajoute des délais supplémentaires. On va aller vérifier des approbations. C'est le cas de la Maison d'hébergement l'Émeraude, dans ma région, en Abitibi-Témiscamingue: au moment où la construction était commencée, il fallait refaire une autorisation pour dire que finalement le site est conforme aux normes environnementales. Pourquoi n'est-ce pas arrivé avant quand c'était le temps?

Tout ça ajoute des délais. Tout ça ajoute des frais et de la pression du côté des organismes qui ont à gérer ça. Pour moi, vous avez une responsabilité quant à ça. Pourquoi en est-on là et pourquoi cet argent n'est-il pas dépensé? Est-ce qu'on tient compte aussi de la réalité des régions par rapport à la nordicité? Est-ce que ça ajoute des contraintes qui augmentent la bureaucratie et qui nuisent à l'établissement des projets en région?

• (1225)

Paul Halucha: Je vais vous donner une réponse à deux parties.

[Traduction]

Tout d'abord, en ce qui concerne les infrastructures, je pense que vous avez tout à fait raison. Je regarde nos flux de subventions et de

contributions par catégorie de fonds. On observe une tendance positive. En 2022-2023, nous avons dépensé 4,3 milliards de dollars. Ce montant est passé à 4,9 milliards de dollars, puis à 5,3 milliards de dollars, ensuite à 6,2 milliards de dollars. Il atteint maintenant 7,5 milliards de dollars. À mesure que les projets avancent, nous avons une vision beaucoup plus claire des dépenses annuelles, et celles-ci sont en hausse.

Quant à votre deuxième point sur les délais de la SCHL, c'est une question à laquelle les représentants de la SCHL seront probablement mieux placés pour répondre.

Je dirais qu'il s'agit de projets nécessitant une diligence raisonnable. La SCHL dispose de souscripteurs qui doivent confirmer que le risque est justifié avant d'engager des fonds publics. Il y a des critères de programme à respecter, ainsi que des exigences en matière de reddition de comptes. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans les décisions de la SCHL, ce qui peut parfois repousser un projet d'une année à l'autre.

Il y a aussi des facteurs comme les taux d'intérêt. Souvent, un promoteur attend un changement de taux d'intérêt, ou encore il se peut que son coût du capital ait augmenté. De nombreux facteurs peuvent influencer sur une transaction particulière, et je pense qu'ils sont souvent perçus comme des délais attribuables à la SCHL, même si certains retards lui sont sûrement imputables.

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

Monsieur McKinnon, vous avez cinq minutes.

Ron McKinnon: Merci, madame la présidente.

J'aimerais maintenant parler de l'itinérance.

Je crois comprendre que le programme Vers un chez-soi sera renouvelé. J'aimerais que vous nous parliez un peu des bons coups du programme jusqu'à maintenant et de la façon dont nous allons nous en inspirer pour continuer à soutenir les Canadiens en situation d'itinérance.

Paul Halucha: Je serai ravi de vous en parler.

Depuis 2019, le programme Vers un chez-soi a investi environ 1,16 milliard de dollars pour soutenir environ 3 500 projets dans tout le pays, et il a aidé plus de 40 000 personnes à obtenir un logement plus stable au cours des deux dernières années seulement. Le programme investit environ 700 millions de dollars par année par l'entremise d'un réseau d'organismes municipaux sans but lucratif partout au pays, qui travaillent directement auprès des personnes en situation d'itinérance afin de leur fournir des logements supervisés et de transition. Il s'agit d'un volet essentiel de la contribution du gouvernement du Canada à un problème d'envergure nationale.

Dans la même veine que mes observations précédentes, je tiens à souligner le rôle joué par les provinces, les municipalités et les organismes sans but lucratif. Il existe évidemment beaucoup de philanthropie à l'échelle du pays pour soutenir ces efforts, mais ce programme constitue notre initiative phare.

De plus, nous avons mis en place une initiative de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, qui en est à sa deuxième année et qui donne des résultats très positifs. Ce comité et d'autres ont constaté les défis importants auxquels font face les vétérans. Ce programme a été conçu expressément pour leur venir en aide et pour répondre à leurs besoins. D'ailleurs, nous le mettons en œuvre en étroite collaboration avec le ministère des Anciens Combattants.

Ron McKinnon: Si je comprends bien, l'un des éléments clés en ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, c'est que les sans-abri ont besoin d'un accompagnement complet de la part des provinces, notamment en matière de santé mentale. Comment le programme Vers un chez-soi facilite-t-il la collaboration avec les provinces pour que cela se concrétise?

• (1230)

Paul Halucha: Là encore, j'insisterais sur l'importance du réseau de partenariats. De toute évidence, les gouvernements provinciaux fournissent également des ressources importantes. Si vous examinez bon nombre des comptes provinciaux, vous verrez que les provinces ont maintenant établi des partenariats avec le programme Vers un chez-soi, c'est-à-dire avec le gouvernement fédéral, en reconnaissant qu'il s'agit d'un élément fondamental du mécanisme de prestation. Le tout se fait en partenariat avec ces groupes et dans le cadre d'un grand nombre d'ententes conclues directement avec des fournisseurs de services à l'échelle locale.

Ron McKinnon: Je vous remercie.

J'aimerais revenir sur quelques-uns des points soulevés par M. Lemire.

L'affectation de fonds à divers projets ne signifie pas qu'il faut absolument dépenser cet argent au cours d'une année donnée. Les fonds sont disponibles, mais encore faut-il que les demandes pour les différents projets soient présentées, approuvées, et ainsi de suite. Le fait de ne pas avoir dépensé exactement ce montant ne veut pas dire que le ministère a failli à sa tâche. Êtes-vous d'accord?

Paul Halucha: Absolument. Comme je l'ai dit, un certain nombre de facteurs peuvent rendre la réalisation d'un projet d'infrastructure plus compliquée que ce qui était envisagé au moment de l'engagement des ressources, en général, par le gouvernement fédéral, une province ou une municipalité. Il peut s'agir de facteurs comme la main-d'œuvre et l'accès aux chantiers. Tout cela peut entraîner des retards. Il peut aussi y avoir des problèmes de chaîne d'approvisionnement. Ce sont les mêmes difficultés auxquelles le secteur privé fait face depuis la pandémie.

Ces enjeux se manifestent également dans les projets. Certains sont revus à la baisse, d'autres sont carrément remplacés. Nos ententes-cadres permettent de verser des fonds aux gouvernements provinciaux. Or, il arrive que certains projets ne se concrétisent pas ou que des provinces décident de ne pas aller de l'avant avec certains d'entre eux. Les ressources demeurent alors à leur disposition, mais il leur faut un certain temps avant de proposer d'autres projets.

Je suis d'accord avec vous. Ce n'est pas le fruit du hasard. La plupart des projets d'infrastructure s'échelonnent sur une période de 10 ans, ce qui, à mon sens, témoigne du fait que des défis en matière de planification peuvent survenir en cours de route. Le même constat s'applique au Fonds pour bâtir un Canada fort. Ce programme s'étale sur 10 ans pour justement donner le temps nécessaire à la planification, à l'exécution et à l'utilisation des ressources.

Je dirais qu'à l'issue de ces programmes, tout l'argent finit par être dépensé. Il est très rare que des sommes restent inutilisées à la toute fin. J'ignore s'il y a déjà eu de tels cas. Mme Baron, qui est là depuis bien plus longtemps que moi, me fait signe que non. Je pense donc que c'est là un aspect très positif, en plus de la souplesse. Si nous adoptions une approche trop rigide consistant à récupérer les fonds simplement parce qu'ils n'ont pas été dépensés au cours de l'exercice prévu, cela créerait un énorme problème dans la planification des infrastructures et nuirait gravement à notre capaci-

té d'établir des partenariats qui sont, je le répète, d'une importance cruciale.

La souplesse que nous offre la possibilité de réaffecter et de reporter les fonds est vraiment essentielle à notre capacité de réaliser de grands projets d'infrastructure en collaboration avec nos partenaires.

Ron McKinnon: Je vous remercie.

Je pense que mon temps est écoulé.

La vice-présidente (Jean Yip): Oui, votre temps est écoulé. Merci.

C'est maintenant au tour de M. Lemire, qui dispose de deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci à nouveau, madame la présidente.

D'après votre réponse, monsieur Halucha, je comprends que, si les sommes sont reportées aux années ultérieures, ce n'est pas de votre faute, mais plutôt attribuable à plusieurs autres facteurs. Évidemment, rien ne garantit que les sommes supplémentaires reçues d'une année à l'autre seront dépensées. D'ailleurs, si on se fie aux chiffres, on se rend compte que ce n'est pas le cas. De plus, les accords ne sont pas annoncés publiquement. Si ce n'est pas de votre faute, alors à qui la faute?

Comment sont vos relations avec le gouvernement du Québec? Ce qu'on constate, c'est que, année après année, il est visiblement difficile de s'entendre avec le gouvernement du Québec. Pourtant, le logement devrait être une compétence réservée exclusivement aux provinces. L'expertise est à Québec. C'est la province qui a des liens avec les communautés et les municipalités, parce que les villes sont, pour reprendre l'expression consacrée, des « créatures » du gouvernement du Québec. C'est lui qui connaît la réalité sur le terrain et celle de sa population. Le fédéral établit des critères qui mettent des bâtons dans les roues au Québec. Par contre, ces mêmes critères n'existent pas en Ontario. Pourquoi?

Paul Halucha: Merci de votre question.

[Traduction]

Je dirais que nous avons de très bonnes relations avec le gouvernement du Québec et, comme je l'ai expliqué, nous avons récemment conclu avec succès une entente avec la province dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. C'est très positif. Je tiens également à souligner le travail qui a été entrepris en collaboration avec Maisons Canada.

Je dirais qu'il n'y a rien d'exclusivement ou de particulièrement difficile dans le cas du Québec. Lorsque nous négocions des ententes, nous...

• (1235)

[Français]

Sébastien Lemire: Je vous arrête là-dessus.

Comment peut-on savoir que cette entente est constructive si elle n'est pas connue du public? Comment peut-on savoir qu'en Abitibi-Témiscamingue, je vais être capable de contribuer aux projets de relocalisation d'un quartier comme celui situé dans la zone tampon, si les fonds ne sont pas rendus publics?

On sait que la valeur des demandes en infrastructures sportives au Québec s'élève à 3 milliards de dollars. Le gouvernement du Québec a rendu accessible un programme de 300 millions de dollars, mais le fédéral ne participait pas à ce programme. Comment peut-on s'assurer que cet argent est versé au Québec dans des délais raisonnables qui sont au moins compatibles avec ceux de l'Ontario?

[Traduction]

Paul Halucha: L'entente que nous venons de conclure avec le Québec s'élevait à près de 1 milliard de dollars. Cet argent sera versé dans un programme que la province gérera avec une intervention très limitée — disons-le ainsi — de la part d'Ottawa. Il y a eu une excellente collaboration pour l'élaboration de cette entente, et je pense que les conditions sont réunies pour éviter des retards.

Avec chaque gouvernement provincial, nous menons un processus de négociation. Nos ententes sont rendues publiques en temps et lieu. Nous rendons publiques les ententes signées avec chacun des gouvernements provinciaux une fois que nous aurons conclu la dernière entente.

Pour répondre à votre question — et je n'essaie pas de me déresponsabiliser —, le report de fonds est vraiment indépendant de notre volonté à tous. Je ne blâme pas les provinces lorsque cela se produit dans le cadre de leurs projets. C'est une situation comparable à celle de la hausse des coûts. Nous avons constaté, dans de nombreux projets, une augmentation des coûts, ce qui a entraîné des renégociations.

En règle générale, notre position de principe est de ne pas assumer les dépassements de coûts. Dans la pratique, toutefois, certaines circonstances exceptionnelles donnent lieu à ce genre de discussions. Il y a une redéfinition de la portée des projets. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte.

Bref, nous avons de très bonnes discussions et de très bonnes relations avec la province. Je tiens à souligner qu'aux termes du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, l'entente manquante concernait la province de l'Ontario. En effet, nous n'avons pas réussi à conclure une entente avec l'Ontario dans le cadre de ce fonds. Ainsi, nous avons une entente avec le Québec, mais pas avec l'Ontario.

La vice-présidente (Jean Yip): Je vous remercie.

Pour les cinq prochaines minutes, est-ce que nous allons entendre quelqu'un du Parti conservateur, ou allez-vous utiliser le temps alloué aux conservateurs, monsieur Lemire?

Stephanie Kusie: Nous allons céder notre temps au Bloc.

La vice-présidente (Jean Yip): D'accord.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci beaucoup, madame Kusie.

Merci, madame la présidente.

J'ai hâte de faire l'exercice l'année prochaine, parce que, concrètement, avec la transition et la création de Maisons Canada qui a eu lieu au cours de la dernière année et toute la confusion avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ou SCHL, ce que nous avons vécu chez nous, c'est un jeu de ping-pong dans lequel la Société d'habitation du Québec attendait des garanties d'Ottawa.

Que cette lettre ait été envoyée par Maisons Canada ou par la SCHL, on s'en foutait. Ce qu'on voulait, c'était d'avoir la garantie que l'argent pouvait être dépensé.

Pendant ce temps, la pression était mise sur les épaules des organismes sur le terrain, qui avaient des délais à respecter. Des enveloppes supplémentaires ont dû être dépassées, des hypothèques ont dû être prises, mais, au moment de construire les projets, les fonds n'étaient pas là, parce que le fédéral n'avait pas respecté les délais.

Quand on a posé des questions au cabinet du ministre du Logement et de l'Infrastructure, M. Robertson, il n'a manifesté aucun intérêt à répondre à nos questions. Pour ma part, je n'ai eu aucun échange avec lui, malgré de nombreuses demandes répétées pour en obtenir un. On se renvoyait la balle: ce n'était pas la responsabilité de la SCHL, mais plutôt celle de Maisons Canada; les fonds étaient disponibles, puis ils ne l'étaient plus.

Quelle est la réalité cette année? Quelle est la consigne qui a été donnée? Est-ce que la SCHL peut dépenser de l'argent en puisant dans les fonds garantis?

Des organismes comme la Maison d'hébergement l'Émeraude ont reçu, au mois de mars, la lettre qui leur disait qu'ils pouvaient dépenser. Toutefois, quand c'était le temps d'y aller pour vrai, ils n'ont pas pu. Il a fallu attendre jusqu'à la dernière minute, en septembre, pour faire la première pelletée de terre, avant que la neige arrive chez nous et qu'on ne puisse plus construire.

Ce projet a été sauvé in extremis, mais on sait qu'il y a des maisons de femmes violentées qui n'ont pas pu être sauvées. La raison majeure en a été la confusion entre ce qui relève manifestement de Maisons Canada et ce qui est de la responsabilité de la SCHL.

Quelle est la consigne qui a été donnée cette année?

[Traduction]

Paul Halucha: Il y a beaucoup d'éléments à décortiquer dans les questions que vous venez de poser.

Maisons Canada n'attribue pas les ressources par province. L'organisme dispose plutôt d'une enveloppe de capital, qu'il investit à l'échelle du pays. Rien ne garantit qu'une province recevra un pourcentage précis du montant global. Maisons Canada suivra de près, j'en suis sûr, l'utilisation de ses fonds au moyen de données détaillées, mais aucun montant précis n'est établi à l'avance pour une région donnée.

Il en va de même pour les programmes de transport en commun. C'est en fonction du pourcentage d'achalandage, et non du nombre d'habitants. Lorsque la population est prise en compte dans notre formule...

● (1240)

[Français]

Sébastien Lemire: Il y a donc zéro utilisateur de transport en commun au Québec. Est-ce bien ça?

Nous n'avons rien reçu sur les 2 milliards de dollars qu'a reçus l'Ontario. Le Québec n'a rien reçu du Canada en matière de transport en commun. C'est donc dire qu'il n'y a pas d'usagers de transport en commun au Québec. Est-ce bien ça?

Paul Halucha: Oui.

[Traduction]

Comme je l'ai dit, depuis 2016, nous avons dépensé 6,5 milliards de dollars pour le transport en commun au Québec, dont près de 1,5 milliard de dollars pour le tramway de Québec. J'ai déjà mentionné les projets. Il y a 11 projets d'une valeur de 400 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour le transport en commun à zéro émission, 24 projets d'une valeur de 13,4 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour le transport rapide, et 92 projets d'une valeur de 90 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour le transport actif.

Je tiens à préciser qu'un certain nombre de projets, qui relèvent de notre volet de prestation directe, sont en attente d'approbation aux termes de la loi M-30. Il s'agit d'une caractéristique distincte des programmes au Québec, et cela peut parfois compliquer les choses. C'est pourquoi Maisons Canada a mis en place une entente prévoyant des rencontres régulières afin d'échanger des renseignements. L'objectif est de permettre une approbation plus rapide des transactions liées à des municipalités précises.

C'est ainsi que je répondrais à votre question.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

Une partie de vos réponses aujourd'hui nous dit que la somme d'argent peut être reportée d'une année à l'autre, et que c'est correct.

Un des problèmes majeurs, c'est que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait approuvé un projet dans le budget de l'année dernière et, quand le temps est venu de dépenser l'argent, on nous a dit qu'il n'y avait plus d'argent et qu'il fallait créer un nouveau fonds pour amener de l'argent, mais que celui-ci dépendrait de Maisons Canada. Pendant ce temps, il y a eu des problèmes sur le terrain.

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Madame la présidente, j'aimerais revenir sur la motion que j'ai déposée à la dernière réunion du Comité. Essentiellement, la motion dit ceci:

Que le Comité fasse rapport à la Chambre pour demander au gouvernement de mettre en place une enquête publique et indépendante sur les dépassements de coûts des contrats informatiques, parmi lesquels notamment Phénix, ArriveCAN et la Modernisation du versement des prestations.

Comme argumentaire, on parle de dépassement de coûts de près de 10 milliards de dollars pour ces trois programmes. Je pense que ça justifie amplement la mise en place d'une commission d'enquête indépendante. L'idée de cette motion, c'est simplement que le Comité fasse rapport à la Chambre des communes pour demander cette enquête publique indépendante.

Merci, madame la présidente.

La vice-présidente (Jean Yip): Merci, monsieur Lemire.

Monsieur Deltell, vous avez la parole.

Gérard Deltell: Merci beaucoup, madame la présidente.

Nous allons soutenir cette motion du Bloc québécois pour des raisons tout à fait évidentes. On parle d'un autre dépassement de coûts tout à fait pharaonique. On sait que, malheureusement, l'informatique est un puits sans fond pour bien des gens, mais il y a des limites à avoir un puits sans fond quand ça devient finalement un abysse total. Surtout, il n'y a aucun respect de la parole donnée, des signatures qui ont été faites, et il y a toujours quelque chose qui ar-

rive à la dernière minute qui fait qu'on ne parle pas d'augmenter les coûts de 5 ou 10 %, mais plutôt de doubler, tripler ou décupler les coûts nécessaires. Il faut aller au fond des choses. Il faut comprendre ce qui se passe dans ces situations, et c'est pourquoi une enquête mérite d'être menée.

Bien entendu, ça s'inscrit dans une triste séquence du gouvernement libéral. On se souvient de Phénix, alors qu'à deux reprises, lorsque nous étions au gouvernement, nos ministres avaient arrêté le processus sachant qu'il y avait des difficultés. Lorsque le nouveau gouvernement est arrivé, il y a 10 ans, des avertissements avaient été donnés par l'ancienne ministre, qui mettait en garde le gouvernement d'aller de l'avant trop rapidement. Pourtant, en plein mois de février, on ne sait même pas qui, quand, comment, mais la machine est partie toute seule, semble-t-il, et on connaît le résultat de Phénix.

On parle évidemment d'ArriveCAN aussi, ce que notre chef avait rebaptisé ArnaqueCAN. Malheureusement, c'était la seule chose de drôle là-dedans, parce que ça a été une véritable catastrophe financière. On est passé de 80 000 \$ à Dieu sait combien de dizaines de millions de dollars et, bien entendu, à cette situation.

Je suis un député du Québec de toute évidence, comme mon collègue du Bloc québécois. Au Québec, on a vécu cette situation avec ce qu'on a appelé le scandale SAAQclic, c'est-à-dire le programme de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il y a eu des épreuves très lourdes, au point où deux ministres ont payé de leur fonction cette réalité, alors qu'aujourd'hui nous avons devant nous un gouvernement qui abandonne toute responsabilité.

Rappelons qu'en ce qui concerne ce programme précis, 85 000 aînés sont directement touchés par le mauvais fonctionnement. Les aînés sont les personnes les plus fragiles de notre société lorsque vient le temps de faire affaire avec l'informatique. Également, ils sont fragiles en matière de revenu, puisque pour plusieurs de ces gens, c'est le seul revenu qu'ils ont. Ils ne peuvent pas retourner sur le marché du travail. Par malheur, le ministre des Transports avait affirmé que ce n'était que quelques cas, que ça faisait école et que ça allait bien aller. C'était « ajouter l'insulte à l'injure », comme on le dit en mauvais français. C'était tout à fait irrespectueux envers les 85 000 personnes qui souffraient.

Il faut donc aller au fond des choses. Souhaitons que cette demande d'enquête puisse porter ses fruits pour gérer de la bonne façon dans l'avenir, parce que ce n'est pas demain matin qu'on va arrêter les contrats pour l'informatique.

Merci.

● (1245)

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Plaît-il aux membres du Comité de laisser les témoins partir?

Des députés: D'accord.

William Stevenson: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La vice-présidente (Jean Yip): D'accord. Allez-y, pour un rappel au Règlement.

William Stevenson: Pendant mon intervention, j'ai été un peu pressé par le temps et je suis passé à la question suivante. M. Halucha a dit qu'il pourrait nous fournir des renseignements sur la répartition des fonds pour les régions rurales. Puis-je demander que ce supplément d'information soit envoyé par écrit, s'il vous plaît?

La vice-présidente (Jean Yip): Oui.

Les témoins peuvent partir. Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé aujourd'hui.

Le prochain intervenant sur la liste est M. Osborne, suivi de Mme Kusie.

Tom Osborne: Merci, madame la présidente.

Je ne conteste pas vraiment la motion. Je tiens à rappeler au Comité le nombre de réunions organisées, le nombre de témoins entendus, ainsi que les ressources et le temps que les fonctionnaires et d'autres intervenants ont consacré aux projets ArriveCAN et Phénix. Le comité des comptes publics a organisé 24 réunions et entendu 90 témoins, alors que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a organisé 23 réunions et entendu 65 témoins. Nous, les membres du comité des comptes publics, examinons toujours des projets de rapport datant de 2024, et le comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires est encore en train de mettre la dernière touche à un rapport sur ArriveCAN. J'ai assisté à des réunions du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, et il ne me semble pas que cet enjeu soit une priorité pour ses membres.

Bien que je ne m'oppose pas à la motion, je proposerais d'y apporter un amendement visant à retirer ArriveCAN et Phénix de la motion. Si une enquête est menée et qu'il est jugé opportun de se pencher sur ces questions, qu'il en soit ainsi, mais le fait de leur accorder la priorité dans une motion ou une enquête... Combien de ressources allons-nous continuer de consacrer à ces deux dossiers année après année?

La vice-présidente (Jean Yip): Des députés souhaitent-ils débattre de cet amendement?

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Dans le contexte, la motion ne vise évidemment pas à tenir des réunions supplémentaires. Nous faisons confiance aux choses. De plus, je pense que l'information qui va être obtenue nous permettra de bonifier un rapport qui pourra être utile à la personne, comme le juge ou le commissaire, qui mènera cette enquête publique indépendante.

Pour ma part, je ne retirerai donc pas ces deux programmes, parce qu'on a en l'occurrence un programme structurel fédéral de reddition de comptes directe pour les fournisseurs de programmes informatiques, qui sont eux-mêmes responsables en grande partie des erreurs et des dépassements de coûts.

Je rajouterai que la beauté du système, c'est que, plus les fournisseurs font des erreurs, plus ça devient lucratif pour eux. En effet, ce sont eux qui sont embauchés pour pouvoir remédier à leurs propres problèmes, car ce sont eux qui ont créé leur propre système. Comme nous l'avons bien vu au Comité, on n'a plus l'expertise dans la fonction publique pour répondre à ces problèmes.

Personnellement, je garderai les trois programmes tels qu'ils sont libellés. Ça va donner davantage de latitude au commissaire pour aller au fond des choses. Il faut rappeler que, dans le cas du logiciel Cúram, ce projet devait coûter au départ 1,75 milliard de dollars. Cependant, selon la note qu'a reçue au mois de juin la ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, il a coûté 6,6 milliards de dollars. De ce montant, d'après les données qui ont été fournies au Comité, 3,4 milliards de dollars vont dans les poches des entreprises en informatique.

Pourquoi cet argent a-t-il été dépensé? Est-ce parce qu'on a donné au départ les mauvaises consignes pour la création du programme? Est-ce parce que le programme a été mal construit? Le cabinet de services professionnels Deloitte a aussi joué un rôle sur lequel il faudrait également faire la lumière. D'autres firmes ont aussi été engagées.

Je pense que ça justifie amplement la mise en place d'une commission d'enquête publique et indépendante, et il faut justement ne pas se limiter et comprendre ce que sont les modèles des entreprises en informatique. Le nom d'IBM revient souvent, car ce sont des contrats très payants.

Pourquoi les erreurs se répètent-elles? Au gouvernement du Québec, on a donné 20 fois moins d'argent au total au secteur privé. On a fait bouger des choses et, au bout du compte, c'est le contribuable qui se retrouve à payer des choses. Si l'on s'intéresse à nos aînés et à nos conditions de vie, cet argent qu'on envoie aux gens qui ont amplement de moyens ne va pas aux gens les plus vulnérables.

• (1250)

[Traduction]

La vice-présidente (Jean Yip): Monsieur Osborne, la parole est à vous.

Tom Osborne: Merci.

Pour répondre à M. Lemire, et avec tout le respect que je dois à sa motion, nous avons constaté que les investissements dans ces études ont été considérables: beaucoup d'argent, de temps, de témoins et de réunions y ont été consacrés. Les chiffres que j'ai cités concernaient uniquement ArriveCAN: 24 réunions organisées et 90 témoins entendus par notre comité, et il en va de même pour le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Sommes-nous en train de jeter de l'argent par les fenêtres?

Je ne m'oppose pas à votre motion. Si les technologies de l'information doivent faire l'objet d'un examen, je crains qu'en mettant l'accent sur ces deux enjeux dans le cadre d'une enquête sur les technologies de l'information ou d'un examen de ces technologies, cela puisse amener la personne chargée de l'enquête à considérer ces enjeux comme des priorités. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis que ces nombreuses erreurs ont été corrigées. Si les technologies de l'information posent toujours un problème, alors elles constituent le problème, et j'estime que nous devons nous concentrer sur ces technologies.

Je trouve que le fait de mettre ces deux enjeux en évidence dans la motion est une source de distraction.

La vice-présidente (Jean Yip): Quelqu'un d'autre souhaite-t-il débattre de l'amendement? Non.

D'accord. Nous allons donc reprendre la liste des intervenants initiale.

Stephanie Kusie: Nous votons sur l'amendement.

La vice-présidente (Jean Yip): Fort bien. Je vais procéder à un vote.

(L'amendement est rejeté par 4 voix contre 3. [Voir le Procès-verbal])

La vice-présidente (Jean Yip): Madame Lewis, remplacez-vous un membre du Comité?

Leslyn Lewis: Oui.

La vice-présidente (Jean Yip): M. Stevenson remplace M. Kuruc.

Nous revenons à la motion principale.

Madame Kusie, la parole est à vous.

Stephanie Kusie: Je tiens à remercier mon collègue d'avoir présenté la motion.

Comme je l'ai indiqué au ministre des Finances, qui était présent lors de notre dernière réunion, le gouvernement a un problème de dépenses excessives. Lorsqu'un gouvernement dépense trop, ce sont les contribuables et les Canadiens qui en font les frais.

Le meilleur moyen de résoudre ce problème de dépenses excessives consiste à analyser ce à quoi le gouvernement consacre trop d'argent. Nous avons constaté à maintes reprises que cela se produit en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de projets et de l'embauche de consultants. J'ai justement évoqué aujourd'hui l'exemple de l'augmentation des dépenses de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, ou LICC, de 62 millions de dollars entre les deux exercices financiers. Ces trois exemples sont très pertinents. Ce sont de bons exemples dont nous pouvons tirer des enseignements.

Si l'on considère Phénix, on constate que cela fait 10 ans que le système a été mis en place. Le système continue de connaître régulièrement des défaillances qui l'empêchent d'établir les chèques de paie correctement. Depuis 2017, le gouvernement actuel a dépensé plus de 5 milliards de dollars pour régler les problèmes liés à Phénix. Cependant, il reste encore 250 000 cas de rémunération incorrecte, dont bon nombre datent de plus d'un an. Ce sont les fonctionnaires qui en souffrent, tout comme les Canadiens. Ce sont eux qui paient le prix de ces projets ratés.

En ce qui concerne ArriveCAN, je connais parfaitement le problème. Ce projet de l'ordre de 80 000 \$ a fini par coûter 64 millions de dollars. À la Chambre des communes, les députés ont voté en faveur d'une motion visant à récupérer les fonds versés en trop, mais le gouvernement n'a pas donné suite à la motion. Les fonds n'ont pas été récupérés, et nous devons comprendre pourquoi cela n'a pas été fait.

Le coût du programme de modernisation du versement des prestations, qui devait s'élever à 1,75 milliard de dollars au départ, a désormais atteint 6,6 milliards de dollars. Il a donc triplé. En janvier 2026, le gouvernement faisait face à un arriéré de 85 000 nouvelles demandes de prestations, qui ne pouvaient être traitées en raison de l'incapacité du gouvernement.

La motion qui nous occupe est excellente, car elle aborde les raisons pour lesquelles le gouvernement est incapable de mener à bien ses projets et de réduire efficacement ses dépenses, alors même que

2,2 millions de Canadiens ont recours à des banques alimentaires. Les Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter une maison, et le déficit s'élève à 80 milliards de dollars.

J'appuie fermement cette motion. Le ministre des Finances est au courant de mes préoccupations, car je les lui ai clairement exposées au cours de notre dernière réunion. Nous avons besoin que le gouvernement fasse preuve de transparence quant aux raisons pour lesquelles il est incapable de réduire ses dépenses. L'évaluation des dépassements de coûts de ces trois projets dans le cadre d'une enquête indépendante constitue un grand pas dans cette direction.

Je vous remercie, madame la présidente.

● (1255)

La vice-présidente (Jean Yip): Je tiens simplement à signaler que l'analyste a fait remarquer qu'une correction devait être apportée à la version anglaise de la motion concernant le terme « Phoenix ». En anglais, on parle du « Phoenix pay system ». Nous apporterons donc la modification nécessaire, mais le problème ne se limite pas au fait que le terme approprié est « Phoenix pay system »; l'orthographe du mot anglais « Phoenix » sera également rectifiée.

D'autres députés souhaitent-ils intervenir?

Vous avez la parole, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci, madame la présidente.

Comme l'ont souligné mes collègues de tous les partis, cette motion est, en principe, tout à fait sensée. Nous n'avons rien contre la transparence, et nous n'avons rien contre le fait que le public assiste à nos débats ou à nos discussions concernant les dépenses. C'est d'ailleurs la raison d'être de notre comité.

Je suis une nouvelle membre du Comité, une nouvelle membre du gouvernement et une nouvelle députée, mais je peux constater moi-même que les ressources, le temps et les dépenses qui ont été consacrés à ces dossiers particuliers, c'est-à-dire à Phénix et ArriveCAN, étaient excessifs. Nous devons rendre des comptes aux contribuables, et il ne fait aucun doute qu'ils veulent savoir comment leurs impôts ont été dépensés dans le cadre de ces programmes. En outre, personne ne nie que des problèmes sont survenus au cours de ces programmes.

Il nous incombe de mener des enquêtes, mais il nous incombe également de continuer à veiller à la bonne utilisation de l'argent des contribuables lorsque nous consacrons des ressources à ces enquêtes. Dans le cas particulier qui nous occupe, je ne crois pas que la fin justifie les moyens.

Je ne vois pas très bien quels renseignements supplémentaires nous pourrions obtenir en nous concentrant précisément sur Phénix et ArriveCAN. Je suis d'accord avec M. Osborne pour dire que cela risque de créer une distraction. Je ne voudrais pas que la motion contienne des formulations susceptibles d'influencer ou d'orienter l'enquêteur vers un domaine particulier, alors qu'il pourrait y avoir d'autres éléments à examiner. Cela ne veut pas dire que...

[Français]

Sébastien Lemire: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Cette question a été réglée par le vote que nous venons de faire. Les trois projets font partie de la motion. Donc, je pense que cette intervention est hors sujet. Je vous demande donc de passer au vote, s'il vous plaît.

[Traduction]

Ron McKinnon: J'invoque le Règlement. En réponse aux commentaires de M. Lemire, je voudrais faire remarquer que même si l'amendement a été rejeté, cela n'empêche pas la députée de donner son avis sur la motion elle-même.

La vice-présidente (Jean Yip): D'accord.

Poursuivez, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Je comprends le point de vue de mon collègue, mais ce que je voulais dire, c'est que l'amendement a été rejeté, et c'est la raison pour laquelle ce libellé figure désormais dans le texte. Alors que j'étais tout à fait disposée à soutenir la motion modifiée par l'amendement, je me trouve désormais aux prises avec un léger dilemme. Des gens me demandent comment les ressources sont dépensées. Nos collègues qui sont membres d'autres comités, en particulier, nous posent des questions au sujet du temps et des ressources consacrés au débat de certains enjeux. J'ai beaucoup de mal à répondre à ces questions, surtout si je tiens compte de la quantité incroyable de temps et de ressources qui ont déjà été consacrés à deux des éléments de la motion.

J'espère que mon collègue comprend mon point de vue. Je pense que cela nous a tous mis dans une situation délicate. Je le répète, cette motion est tout à fait sensée en principe. Il est important d'assurer la reddition de comptes et la transparence, et de permettre au public de voir le travail que nous accomplissons, afin qu'il comprenne que nous nous soucions de ses préoccupations.

Notre comité est non partisan. Je ne vois donc pas d'objection à ce que l'on enquête sur les dépassements de coûts dans le domaine des technologies de l'information. Ce qui m'empêche de soutenir cette motion, c'est que je crains que des ressources supplémentaires ne soient consacrées à des projets qui ont déjà fait leur temps — et même largement dépassé leur durée de vie. Je me trouve donc dans une situation quelque peu délicate.

En ce qui concerne la modernisation du versement des prestations, j'ai du mal à comprendre pourquoi cet enjeu revient sans cesse sur le tapis. Il s'agit de trois systèmes très anciens qui absorbent des ressources précieuses sans produire les résultats escomptés, parce qu'ils sont désuets. Nous nous efforçons de les remplacer par un système modernisé. Les Canadiens nous ont demandé de le faire. Ils nous ont demandé de moderniser nos systèmes, d'être efficaces, de réaliser des gains d'efficacité et d'utiliser l'argent des contribuables de manière productive. C'est ce que nous tentons de faire. Nous essayons d'aller de l'avant en mettant en œuvre un programme de modernisation de ces trois très vieux systèmes de prestations. Je saisis mal la nature du décalage et la raison pour laquelle les gens ont du mal à comprendre ce que nous essayons de faire.

Je m'excuse, car j'allais mentionner que j'ai deux parents âgés, mais mon père est décédé le mois dernier. Il ne me reste plus qu'un

parent âgé. En ce qui concerne les prestations, ma mère n'utilise pas fréquemment l'ordinateur. Elle n'est pas très à l'aise avec la technologie, alors mes frères et sœurs et moi-même intervenons pour l'aider, et nous observons des lacunes dans ces systèmes. Nous remarquons des problèmes dans la façon dont ils sont utilisés. Nous pouvons nous-mêmes distinguer des occasions de les moderniser et de réaliser des gains d'efficacité. Il est décevant de penser que le gouvernement, le Parlement, la Chambre des communes ou les députés ne seraient pas favorables à ce type de modernisation et qu'ils tenteraient de la présenter comme un gaspillage ou une erreur.

Je crains de ne pas pouvoir soutenir cette motion, ce qui me préoccupe beaucoup, car j'approuve cette notion. J'adhère au principe, mais j'ai l'impression que la motion est malavisée. Elle est une source de distraction. Malheureusement, j'estime que les enjeux en question sont trop politisés.

Je m'excuse, car je ne veux pas accaparer tout le temps qu'il nous reste.

• (1300)

Gérard Deltell: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La vice-présidente (Jean Yip): Oui.

Gérard Deltell: Je ne voulais pas interrompre ma collègue, car son intervention était très intéressante. Je sais qu'il est très difficile pour les nouveaux venus de conclure leurs propos en temps voulu. Nous respectons le point de vue de la députée. Cela dit, il est plus de 13 heures, et je dois partir. Je vais donc céder mon droit de vote à Mme Lewis.

La vice-présidente (Jean Yip): Comme l'a fait remarquer le député, il est 13 heures, et j'avais bien indiqué que nous mettrions fin à la séance à 13 heures.

Gérard Deltell: Oui, mais nous pourrions consentir à l'unanimité à poursuivre la séance.

[Français]

Sébastien Lemire: Pouvons-nous passer au vote, madame la présidente?

[Traduction]

Tom Osborne: Madame la présidente, j'ai également d'autres engagements. Pouvons-nous reprendre l'étude de cette motion au cours de la prochaine réunion?

La vice-présidente (Jean Yip): Oui, nous pouvons procéder de cette façon.

Je vais donc lever la séance, et nous poursuivrons ce débat au cours de la prochaine réunion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>